



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6405^e séance

Mardi 19 octobre 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Briens
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Nishida
	Liban	M ^{me} Ziade
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La Situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2010/522)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2010/522)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Portugal et de Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Borges (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M^{me} Ameerah Haq, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Haq à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Pedro Serrano, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serrano à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des Membres du Conseil sur le document S/2010/522, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M^{me} Ameerah Haq. Je lui donne maintenant la parole.

M^{me} Haq (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter le rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour la période du 21 janvier au 20 septembre 2010 (S/2010/522).

Je tiens tout d'abord à saluer la mémoire de Takahisa Kawakami, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, mon cher collègue et ami décédé en mars dernier à Dili. Il a beaucoup contribué à faire progresser la cause de la paix et de la stabilité au Timor-Leste.

Comme le relève le rapport, la situation générale est demeurée calme pendant la période considérée, permettant au Gouvernement de concentrer à nouveau son attention sur les défis que le Timor-Leste devra relever à long terme. Cette évolution se reflète dans le débat politique, qui est passé globalement de discussions tournées vers le passé sur la façon de dépasser la crise de 2006 à un dialogue prospectif sur les moyens de consolider les acquis et de garantir la prospérité et la stabilité futures du Timor-Leste. Cette tendance n'a jusqu'à présent guère été hypothéquée par la démission du Vice-Premier Ministre, Mário Carrascalão, ni par les récentes mises en accusation établies contre deux membres du Gouvernement.

De nombreux plans, stratégies et institutions ont été établis dans une perspective à long terme. Il s'agit notamment de la Commission chargée de la lutte contre la corruption, du Plan stratégique du Timor-Leste pour le secteur de la justice, du train de mesures législatives visant à renforcer le secteur de la sécurité nationale et du projet de Plan national de développement

stratégique. Ce sont des premiers pas essentiels sur le chemin qui reste à parcourir. Toutefois, leur mise en œuvre et le maintien de la dynamique des efforts visant à remédier aux faiblesses systémiques institutionnelles et politiques sont les défis auxquels est confronté actuellement le Timor-Leste.

Je suis heureuse de pouvoir indiquer que les dirigeants timorais poursuivent leurs efforts pour garantir des consultations et un dialogue sans exclusive autour de cette politique à long terme. À cet égard, je mentionnerai la retraite avec sept dirigeants nationaux de premier plan organisée par l'Église catholique, les 21 et 22 août, pour débattre des défis que doit relever aujourd'hui le pays, notamment le développement durable, et pour préparer et appuyer une nouvelle génération de futurs dirigeants. Je crois comprendre que cette initiative va se poursuivre, et j'encourage les participants à continuer de participer activement à ce groupe de discussion et à d'autres organisés au niveau national. Les prochaines initiatives de ce genre donneront de plus en plus aux femmes et aux jeunes dirigeants la possibilité de participer.

De même, le Premier Ministre a organisé des consultations publiques avec l'ensemble de la population sur le projet de Plan de développement stratégique, et il s'est rendu pour cela, au cours d'une période couvrant plusieurs mois, dans chacun des 65 sous-districts du pays. Étant donné son caractère à long terme, il est essentiel que ce plan reflète les aspirations de toutes les communautés timoraises et j'espère que le Gouvernement continuera à organiser des consultations avec tous les acteurs concernés.

Je félicite également les Gouvernements indonésien et timorais d'avoir conclu un accord sur la délivrance de permis de passage de la frontière. La présence du Ministre indonésien des affaires étrangères, Marty Natalegawa, à la cérémonie marquant la mise en service de ce système illustre la bonne volonté qui existe entre les deux pays.

La sécurité et la stabilité actuelles du pays sont en grande partie à mettre au crédit de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) et de la police de la MINUT. L'étroite coopération établie avec les forces de sécurité internationales australiennes et néo-zélandaises s'est poursuivie. Je suis heureuse d'indiquer qu'il n'y a pas eu de grands bouleversements de la situation en matière de sécurité dans les districts où la PNTL a repris la responsabilité principale du maintien de l'ordre. Je tiens à souligner que le district de Liquiça,

où la PNTL a repris sa responsabilité principale de maintien de l'ordre le 7 septembre, est dirigé par la première femme à exercer les fonctions de commandant de district au sein de la PNTL. J'espère que c'est le signe que les femmes pourront davantage prétendre à des promotions au sein de la Police nationale.

Depuis la fin de la période considérée dans le rapport, la PNTL a repris la responsabilité principale de la surveillance policière dans le district d'Aileu, le 21 septembre, dans le district de Manufahi, le 27 septembre, et dans le bureau d'INTERPOL, au sein du Département de l'immigration et de l'Unité des gardes frontière, le 28 septembre. Il lui reste encore à reprendre le relais dans trois districts et six unités seulement, le district de Dili posant peut-être les plus grandes difficultés, sur lesquelles je reviendrai dans un instant.

Grâce à l'élan acquis par ce processus conjoint de transfert des responsabilités, le Gouvernement et la MINUT travaillent en étroite coopération pour élaborer des stratégies permettant de relever les défis qui resteront posés après le transfert des responsabilités aux niveaux du renforcement des capacités de la PNTL et du renforcement des institutions. La police de la MINUT a créé cinq nouveaux profils d'emploi pour faire face aux nouvelles priorités données aux fonctions de tuteurs et de formateurs. J'invite les pays fournisseurs d'effectifs de police à détacher des agents dont les qualifications correspondent à ces nouveaux besoins et qui peuvent réellement transmettre leurs compétences à leurs homologues de la PNTL. Les candidatures visant à pourvoir 19 postes de tuteur et de formateur civil de la PNTL sont actuellement examinées.

Entre-temps, le renforcement des capacités continue. Ce processus est coordonné par le Centre de formation de la PNTL dans des domaines tels que l'entretien du matériel, la gestion du parc automobile, et la formation générale et spécialisée de la police. Le Gouvernement a déclaré que le budget de l'État pour 2011, qui doit être présenté au Parlement avant le 15 novembre, prévoirait des crédits importants pour satisfaire les besoins logistiques considérables de la PNTL, y compris l'acquisition de véhicules supplémentaires, de matériel de communication et de générateurs.

Au nom des préoccupations que suscite le transfert de ces responsabilités, l'une est liée au fait

que le nombre de fonctionnaires de police non certifiés – 202 personnes – demeure élevé et que beaucoup ont été transférés dans le district de Dili. Nous avons demandé instamment au Gouvernement d'examiner ces dossiers afin de clore le processus de certification. Le Gouvernement a informé la MINUT qu'il venait de créer un mécanisme au sein du Secrétariat d'État à la sécurité, qui assume les fonctions du Groupe d'évaluation et que ce nouveau mécanisme achèvera la classification de tous les dossiers de certification restants en deux catégories, manquements à la discipline et infractions pénales, d'ici à la fin de l'année. À ce jour, ce mécanisme n'a pas encore pris de mesures concernant les agents non certifiés. La lenteur mise à prendre ces mesures en ce qui concerne les fonctionnaires non certifiés nuit à long terme à l'image d'intégrité de l'ensemble du service de police et ce problème doit donc être réglé d'urgence.

Entre-temps, des plans d'action globale ont été élaborés pour préparer le district de Dili à assumer dorénavant les responsabilités de police. Une coopération étroite entre la PNTL et la police de la MINUT, pour la mise en œuvre de ces plans permettrait au district de satisfaire aux critères mutuellement convenus pour le transfert des responsabilités avant la prochaine évaluation de l'équipe d'évaluation conjointe. Cette évaluation pourrait avoir lieu avant la fin de l'année, en fonction du niveau de préparation du district.

Au cours de la période à l'examen, le Gouvernement a expliqué que les élections municipales ne pourraient avoir lieu qu'après la tenue des élections nationales, actuellement prévues d'ici le milieu de l'année 2012. Ces élections nationales seront la première occasion importante qu'aura la PNTL de démontrer qu'elle est en mesure d'assurer la sécurité lors d'un événement important et complexe. Aussi, il est préférable de maintenir une présence importante de la police de la MINUT et des unités de police constituées de la MINUT, environ 800 et 490 hommes respectivement, durant la période décisive des élections nationales. Dans l'intervalle, la police de la MINUT se concentrera sur le renforcement des capacités des unités spécialisées de la PNTL, qui assumeront à terme le rôle des unités de police constituées de la MINUT. Il s'agit notamment de donner la priorité à la formation des nouveaux agents, dont le recrutement est prévu pour pallier le manque de personnel dans des unités telles que l'Unité des gardes frontières et la protection rapprochée. L'accent sera également mis sur la

formation de base et la formation avancée de la Compagnie des opérations spéciales et de l'unité chargée des armes et des explosifs qui vient d'être constituée. Le renforcement de leurs capacités permettra d'accroître les propres capacités de la PNTL en matière de maintien de l'ordre public après le retrait de la MINUT.

Des progrès constants ont été réalisés dans le renforcement du secteur de la justice. À titre d'exemple, le nombre d'acteurs judiciaires nationaux a été porté à 49 (dont 18 femmes), et les acteurs internationaux cessent peu à peu d'occuper des fonctions judiciaires pour assumer désormais un rôle consultatif. Un système informatique de gestion des dossiers judiciaires destiné au Bureau du Procureur général doit être mis en service d'ici à la fin du mois et le nombre d'affaires en instance dans ce Bureau continue de baisser.

Le Plan stratégique pour le secteur de la justice au Timor-Leste est un instrument destiné à orienter et coordonner les activités des institutions du secteur de la justice. La difficulté consiste à s'assurer de la mise en œuvre effective de ce plan, qui doit permettre de renforcer la confiance de la population dans ce secteur. De même, si l'adoption de la loi contre les violences conjugales constitue une réelle avancée, le système des Nations Unies continue d'appuyer les efforts déployés en coordination pour faire comprendre cette loi à la population, en particulier dans les zones rurales, et amener les institutions publiques à renforcer leurs capacités afin d'en assurer l'application.

La population risque de douter de la volonté de l'État d'appuyer l'état de droit et les droits de l'homme si elle a le sentiment que les personnes impliquées dans des affaires très médiatisées bénéficient d'un traitement privilégié. J'ai fait part de cette préoccupation au Président suite à sa décision de commuer les peines des personnes condamnées pour leur implication dans l'attaque du 11 février 2008 perpétrée contre lui et le Premier Ministre et celles des trois soldats des forces armées timoraises, Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL), reconnus coupables d'homicide et de tentative d'homicide dans la fusillade au cours de laquelle huit membres de la Police nationale ont trouvé la mort en 2006. Le Président a agi dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles et a procédé à de vastes consultations avant de prendre cette décision.

Toutefois, j'espère qu'à l'avenir les décisions de cet ordre auront égard à la nécessité de renforcer la confiance de la population dans un système qui garantisse que les auteurs d'actes criminels doivent en répondre. Je suis également préoccupée par le fait que les trois soldats des F-FDTL auraient repris le travail le 15 octobre même si l'assurance donnée le 18 octobre par le Président au cours d'une réunion avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Reske-Nielsen, est encourageante. Celui-ci a en effet demandé au Commandant en chef des Forces de défense de prendre les mesures qui s'imposent dans cette affaire.

Des progrès ont été réalisés également au cours de la période à l'examen en ce qui concerne la prise en compte des questions de parité entre les sexes. Le 28 juin, notamment, Maria Helena Pires, qui joue un rôle important en faveur de l'autonomisation des femmes au Timor-Leste, a été élue pour faire partie des 23 experts rattachés au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Le 21 septembre, le Parlement a commencé l'examen en séance plénière de projets de loi relatifs aux mesures de réparation et à l'institution chargée de suivre les travaux de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission pour la vérité et l'amitié. Le Parlement a engagé un processus de consultation faisant appel à différents acteurs, y compris d'autres institutions publiques, la société civile, des chefs religieux et des associations de victimes.

Malheureusement, le 29 septembre, le Parlement a reporté ce débat et j'espère que tous les courants représentés au Parlement parviendront au consensus nécessaire à la poursuite de l'examen de ces projets de loi. Ceux-ci sont importants en raison de leur contenu et en raison du processus qui a conduit à leur élaboration. Le Parlement s'est efforcé de veiller à ce que les différents points de vue soient pris en compte, en organisant notamment des audiences publiques avec des groupes représentant, notamment, d'autres institutions publiques, des courants religieux, des associations de victimes, des organisations de défense des droits de l'homme, des représentants locaux et d'autres organisations de la société civile.

Le 20 septembre, pendant le sommet consacré à l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Président José Ramos-Horta

a, dans son discours, mis en exergue certaines des avancées réalisées par le Timor-Leste sur la voie des OMD et a mentionné le besoin d'accélérer leur réalisation (voir A/65/PV.4). Ces progrès ont été étayés par une situation macroéconomique stable et des taux de croissance élevés. Il faut espérer que le Plan national de développement stratégique servira à continuer de promouvoir le développement humain et la croissance au profit des pauvres, ainsi qu'à réduire au minimum les inégalités entre les zones urbaines et rurales.

Dans nos consultations avec les autorités timoraises, nous continuons d'insister sur la nécessité d'aborder le problème du chômage élevé des jeunes et le besoin de les intégrer, dans le secteur public pour commencer. Le Président a soulevé les questions du développement durable dans la sphère internationale, y compris, le 16 février, par sa proposition conjointe avec le Gouvernement maldivien en faveur d'initiatives relatives aux changements climatiques, qui contribueront au développement durable et à l'éradication de la pauvreté en Asie.

Le 17 septembre, j'ai rencontré le Président Ramos-Horta et le Gouvernement, et à cette occasion nous sommes convenus de mettre en place un mécanisme conjoint qui aidera la MINUT à planifier la transition. La première réunion trimestrielle de ce mécanisme se tiendra à la fin novembre. L'objectif est de veiller à ce que le processus de transition s'inscrive de manière cohérente dans les stratégies du Gouvernement, telles que le Plan de développement stratégique, et que le transfert des fonctions de la MINUT aux institutions publiques, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux autres partenaires internationaux et à la société civile, se fasse sans heurt. Je crois comprendre que le Premier Ministre Kay Rala Xanana Gusmão présentera un exposé au Conseil de sécurité à l'occasion du prochain débat sur le Timor-Leste, en février 2011, ce qui atteste de la vive volonté de son gouvernement de collaborer avec la MINUT pour planifier les futures activités liées à la transition.

Je tiens à souligner que cette transition est une reconfiguration des activités de la Mission au sein des domaines prescrits pour assurer que, lorsque la MINUT se retirera – puisqu'elle va se retirer – elle aura fait tout son possible pour garantir le bon fonctionnement des institutions publiques. Cela suppose de mettre un accent accru sur le renforcement des capacités, non seulement en matière de maintien de l'ordre mais

également dans tous les domaines relevant du mandat de la MINUT. Les efforts de nos partenaires en matière de renforcement des capacités aideront à faciliter le transfert des fonctions de la MINUT aux institutions publiques et à la société civile. Renforcer les capacités du personnel local de la MINUT préparera ce dernier à contribuer à l'avenir du Timor-Leste. À cette fin, la MINUT met déjà en œuvre des stratégies de renforcement des capacités du personnel local,

Un autre problème à aborder par le mécanisme de haut niveau est le transfert éventuel des actifs de la MINUT aux institutions publiques. Dans le cas où il se concrétise, il faudra planifier ce transfert de façon coordonnée afin de garantir que les systèmes et les budgets nécessaires sont en place pour continuer à entretenir ces actifs. Le mécanisme examinera également les moyens d'atténuer tout effet économique néfaste que pourrait avoir le retrait de la MINUT.

Pour le Timor-Leste, cette période cruciale qui commence l'aidera à déterminer s'il a surmonté, de manière durable, les faiblesses politiques et institutionnelles qui ont abouti aux événements de 2006. Compte tenu des progrès accomplis jusqu'ici et de la détermination affichée par les dirigeants timorais, notamment le Président et le Premier Ministre, je suis convaincue que le travail est en cours et qu'il contribuera à la stabilité du Timor-Leste. Sur ce point, il convient d'ailleurs de saluer l'attitude responsable de l'opposition. Le plan de transition de la MINUT d'ici à 2012 sera un facteur essentiel à cet égard.

Je tiens à remercier les Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, MM. Finn Reske-Nielsen et Shigeru Mochida, ainsi que l'ensemble du personnel de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies, pour leurs précieuses contributions aux progrès du Timor-Leste. Je remercie aussi les forces de sécurité internationales qui appuient la MINUT en permanence et lui permettent notamment de travailler au Timor-Leste dans des conditions de sécurité stables. Bien sûr, ces progrès n'auraient pas été possibles sans la détermination sans faille des Timorais eux-mêmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Haq pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Timor-Leste.

M^{me} Borges (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du

Conseil pour le mois d'octobre, et je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui. Je remercie le Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté au Conseil (S/2010/522) et pour l'exposé détaillé de sa Représentante spéciale, M^{me} Ameerah Haq.

Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général, sa Représentante spéciale et ses Représentants spéciaux adjoints pour leur leadership et leur contribution aux succès remportés jusqu'ici. À cet égard, nous avons été très émus en mars de la disparition prématurée de Takahisa Kawakami, Représentant spécial adjoint, qui a œuvré sans relâche pour l'appui au secteur de la sécurité. Nous ne doutons pas que la collaboration sera fructueuse avec son successeur, M. Shigeru Mochida.

Lorsque la Représentante spéciale, M^{me} Haq, a pris la parole devant le Conseil de sécurité en février 2010 (voir S/PV.6276), elle a déclaré que le Timor-Leste était entré dans une nouvelle phase, où les dirigeants actuels travaillent à consolider les gains du passé et à garantir une transition sans heurt vers la phase de relèvement et de développement. Aujourd'hui, nous avons entendu le même message, et le Timor-Leste continue sur la voie de la consolidation, comme en témoignent les progrès rapportés dans des domaines clefs tels que le transfert des responsabilités du maintien de l'ordre actuellement en cours dans 10 des 13 districts; la promulgation de la législation relative à la sécurité nationale; la mise au point définitive du Plan stratégique national, après consultation de l'ensemble de la population; le retrait progressif de la force de stabilisation internationale compte tenu de l'amélioration et de la plus grande stabilité des conditions de sécurité; l'amélioration générale des perspectives socioéconomiques et le très important dialogue national actuel, qui, tourné vers l'avenir, se fonde sur la nécessité d'élaborer des solutions viables face aux multiples défis auxquels nous sommes confrontés.

Il s'agit là de quelques-uns de nos accomplissements sur l'année écoulée, mais il nous reste encore de nombreux obstacles à surmonter. Pour tirer le meilleur parti de notre dynamique, le Timor-Leste, qui s'apprête à aborder cette nouvelle phase cruciale, a besoin du soutien et de l'engagement constants de la communauté internationale. Les événements de 2006 nous rappellent avec force et douleur à quel point la paix est fragile lorsque les institutions publiques en sont à leurs prémices et

lorsque les capacités doivent encore être renforcées et consolidées.

C'est pourquoi, dans son allocution devant l'Assemblée générale en septembre dernier, le Président Ramos-Horta a déclaré :

« En seulement huit ans, et malgré les défis accablants auxquels nous étions confrontés, nous avons traversé la tempête pour accéder à une nouvelle ère de paix, de stabilité et de croissance économique.

Le Timor-Leste, qui fait partie des pays les moins avancés, est touché par une pauvreté généralisée. Nous sommes encore un pays fragile, en partie parce que nous n'avons que 8 ans et, à un âge aussi jeune, les institutions publiques sont encore très vulnérables. » (A/65/PV.17)

Paix et stabilité, croissance économique et réduction de la pauvreté, justice et promotion des droits de l'homme : voilà donc les principes sur lesquels est fondée la phase actuelle du programme d'édification de la nation du Timor-Leste. Nous avons besoin de consolider nos acquis et d'améliorer encore nos perspectives.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la situation au Timor-Leste est demeurée calme, y compris dans les districts où la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) assume de nouveau la responsabilité principale du maintien de l'ordre. Cela s'explique par les capacités renforcées de la Police nationale, par la présence policière constante de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et par l'assistance fournie par les forces de sécurité internationales australiennes et néo-zélandaises. Le Gouvernement est résolu à entretenir la dynamique du processus de reprise en main tout en respectant les critères et le calendrier acceptés de part et d'autre.

À cet égard, le Secrétaire d'État à la sécurité est déterminé à régler, dans les délais prescrits, les cas encore en suspens des fonctionnaires de police non certifiés. Mon gouvernement est également résolu à fournir un soutien budgétaire et un appui au processus de planification afin de veiller à ce que les besoins de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) en matière de logistique et de capacités soient couverts à la hauteur de nos besoins.

Nous portons actuellement notre attention au-delà de la reprise du processus à une nouvelle phase de

renforcement de la PNTL en redoublant d'efforts pour développer des capacités nationales durables et mettre en place nos institutions. Cela sera considérablement facilité par la présence continue de la police de la MINUT dans tous les districts et les unités en nombre suffisant pour ouvrir de nouvelles perspectives au développement des capacités de la PNTL. À cet égard, il faut accélérer le processus de recrutement pour ces postes afin de procéder à un déploiement rapide et afin que, au cours du processus de sélection, l'on puisse identifier les compétences les plus adaptées à la situation sur le terrain.

Du fait de la stabilité croissante et grâce aux partenariats solides mis en place avec la communauté internationale, le Gouvernement a été en mesure de tenir ses engagements relatifs au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté. En outre, le Gouvernement est déterminé à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Ainsi, nous notons avec satisfaction qu'un certain nombre d'indicateurs socioéconomiques montrent que notre engagement en faveur du développement produit effectivement des résultats grâce à la hiérarchisation des dépenses consacrées aux projets publics d'infrastructure, l'objectif étant de stimuler l'économie tout en réduisant la pauvreté et en améliorant les conditions de vie de la population. Par exemple, la pauvreté au Timor-Leste a été réduite de 9 %. Une étude récente a également conclu que le taux de fécondité est tombé de 7,8 à 5,7, le taux de mortalité infantile de 60 à 44 pour 1 000, et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 83 à 64 pour 1 000.

La population du Timor-Leste est l'une des plus jeunes au monde, près de 60 % de la population ayant moins de 25 ans. Pour traiter globalement de cette question, le Gouvernement élabore des politiques et des programmes axés sur la création d'emplois. Comme nous le savons tous, le niveau élevé de chômage parmi les jeunes dans des situations d'après conflit a été et continue d'être source de difficultés dans le contexte de la consolidation de la paix. Ma délégation en est bien consciente et notre jeunesse est l'un des groupes les plus marginalisés et les plus défavorisés de notre société. Ils n'ont toujours pas touché les dividendes de notre liberté si durement gagnée, qu'ils attendaient avec impatience et pour laquelle ils se sont battus. Ils doivent être invités à participer davantage à nos efforts d'édification de la nation afin de s'intégrer à la société. Il est d'une importance critique à cet égard que le Gouvernement

recherche de manière proactive des solutions adéquates, créatives et novatrices à ce problème.

Le Gouvernement est également résolu à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Des activités de formation, des ateliers et des activités de tutorat organisés récemment par le Gouvernement pour le Bureau du Médiateur ont abouti à un renforcement du secteur de la justice. Toutes ces mesures ont accru la responsabilité et amélioré l'accès à la justice dans les zones rurales et urbaines. De même, nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec la MINUT et les organismes des Nations Unies en vue de mettre en œuvre notre Plan stratégique pour le secteur de la justice, basé sur l'évaluation indépendante de l'ensemble des besoins du secteur de la justice et qui garantit notamment une protection juridique adéquate aux femmes et aux enfants. Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'application de politiques favorables aux femmes, mon gouvernement déploie, par le biais du Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité, des efforts concertés pour veiller à ce que ces politiques soient intégrées dans l'ensemble des ministères d'exécution grâce à la mise en place de points de contact pour l'égalité des sexes. L'adoption d'une loi contre la violence familiale atteste également de notre volonté de promouvoir les droits des femmes.

Nous sommes fiers également d'avoir fait récemment élire M^{me} Maria Helena Pires au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et nous sommes convaincus que, durant son mandat, tant le Timor-Leste que le Comité bénéficieront du résultat de ses travaux.

Je voudrais souligner que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement que nous nous sommes engagés à atteindre n'auraient pas été possibles sans la solidarité et l'appui continus de la communauté internationale. Nous sommes résolus à œuvrer en coopération étroite avec tous les organismes compétents des Nations Unies et de la communauté internationale pour relever les défis à plus long terme auxquels le Timor-Leste est confronté, y compris la mise en œuvre du Plan de développement stratégique. Le Plan national de développement stratégique est un plan que le Gouvernement mettra en œuvre au cours des 20 prochaines années. Il permettra aux partenaires de développement d'aligner leurs programmes sur les priorités nationales afin d'assurer une utilisation efficace des ressources.

Le Gouvernement est résolu à travailler en étroite collaboration avec la MINUT par le biais du mécanisme conjoint qui a été mis en place pour guider la planification de la transition de la Mission. Nous attendons avec intérêt de travailler avec toutes les parties prenantes et notons l'importance de l'appropriation nationale dans ce processus de concertation. Ce n'est que par le biais d'un mécanisme coordonné et consultatif, et en tenant compte des priorités nationales, que nous pourrions assurer la durabilité du processus et des résultats.

Je tiens à souligner l'importance que nous accordons aux relations avec nos amis et partenaires dans la région, où nous avons adopté une approche pragmatique et proactive afin d'aborder des questions d'intérêt commun. La visite effectuée récemment à Dili par S. E. M. Marty Natalegawa, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, venu assister à une cérémonie d'inauguration d'un nouveau système de carte transfrontière visant à faciliter les déplacements entre les communautés vivant de part et d'autre de notre frontière commune, les visites familiales et l'accès aux marchés traditionnels, atteste de la force de nos relations bilatérales et de l'importance que nous leur accordons. Et nos relations avec l'Australie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal sur les questions de sécurité et de développement économique, y compris le secteur pétrolier, demeurent fortes.

Avant de conclure, je voudrais profiter de cette occasion pour rappeler que nous, les Timorais, restons optimistes et positifs quant à notre avenir. Nous nous félicitons des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en termes de renforcement des institutions et de fourniture d'un enseignement de base et de services sociaux à un nombre croissant de nos citoyens, et pour ce qui est de la création de perspectives économiques en dehors des zones rurales. En même temps, nous sommes bien conscients des nombreux défis qui nous attendent et du travail qui reste à faire. Nous n'y parviendrons qu'en partenariat avec nos amis dans la région et avec les membres du Conseil de sécurité et l'ONU. Qu'il me soit donc permis de présenter, au nom du Gouvernement et du peuple du Timor-Leste, nos remerciements les plus sincères à l'ONU et à nos partenaires internationaux pour leur appui continu et inébranlable.

C'est pour cette raison que nous demandons aux membres du Conseil et à la communauté internationale de maintenir leur engagement et de fournir l'assistance nécessaire à l'édification d'un Timor-Leste stable et

prospère – un partenaire fiable dans les relations internationales, en partenariats solides avec les pays de la région, et un symbole des droits de l'homme en paix avec lui-même.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale, M^{me} Haq, pour l'exposé très complet et très encourageant qu'elle a présenté aujourd'hui. J'aimerais également remercier la représentante du Gouvernement du Timor-Leste, l'Ambassadrice Borges, pour sa déclaration.

Au cours de l'année écoulée, nous avons vu la situation au Timor-Leste évoluer de manière positive. C'est avec succès que la police a de nouveau assumé ses responsabilités dans 10 des 13 districts. Dans les districts où la Policia nacional de Timor-Leste (PNTL) a assumé ses responsabilités, la situation demeure calme et stable.

Je voudrais à cet égard rappeler le travail dévoué réalisé par feu M. Takahisa Kawakami, ancien Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Nous sommes déterminés à accorder le même appui à son successeur, M. Shigeru Mochida, dans l'accomplissement de ses fonctions au Timor-Leste en cette conjoncture critique.

Il convient de noter que la phase la plus difficile est encore devant nous, à savoir l'achèvement du processus de reprise. Il est tout à fait regrettable qu'il reste encore de nombreux officiers de police non certifiés dans le district de Dili, ce qui constitue l'un des principaux obstacles aux efforts déployés par la PNTL pour assumer ses responsabilités principales à Dili. Tout en réaffirmant l'importance de l'approche fondée sur des critères convenus d'un commun accord du processus de reprise, le Japon encourage le Gouvernement timorais à se préoccuper de cette question dès que possible.

Dans le même temps, le Japon souhaite rappeler l'importance de la surveillance policière de proximité, comme indiqué dans la résolution 1912 (2010) du Conseil de sécurité. D'après notre propre expérience, nous pensons que la sécurité locale est mieux assurée grâce à la coopération et la confiance entre la

population locale et la police. Des capacités de logistique et de gestion suffisantes sont indispensables à une action réelle et efficace de la police. Il faudrait en outre accorder une attention particulière aux lacunes actuelles que présentent les activités de la Mission. À cet égard, le Japon a l'intention d'examiner ce point en tant que président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, à sa réunion du 22 octobre, à laquelle participeront divers pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et d'autres acteurs, comme les principaux bailleurs de fonds et les membres du groupe restreint international pour le Timor-Leste.

Il est extrêmement gratifiant de voir que la MINUT a la réputation d'être l'une des missions de maintien de la paix des Nations Unies les plus réussies. Le Japon est honoré d'avoir envoyé deux hauts représentants au Timor-Leste comme officiers de liaison militaires en appui à la MINUT. Il se félicite de la variété des services que la MINUT et la Force internationale de stabilisation fournissent à présent et qui vont du maintien de la sécurité au transport d'urgence par hélicoptère. Cependant, ces services ne seront pas prolongés indéfiniment. Il n'est pas trop tôt pour déterminer qui assurera ces prestations après le retrait programmé de la MINUT en 2012.

À cet égard, il est encourageant de constater que M^{me} Haq s'est mise d'accord avec le Président timorais pour mettre sur pied un forum de haut niveau auquel participeraient l'ONU et le Gouvernement timorais, en vue d'examiner à intervalles réguliers le programme de retrait de la Mission. Le Japon appuiera ce forum et est disposé à contribuer à tout moment au processus.

À ce sujet, le Japon considère que le débat sur la prochaine prorogation du mandat de la MINUT en février sera de la plus haute importance. Sur ce point, nous estimons que la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste prévue pour la fin du mois de novembre offrira non seulement aux membres du Conseil mais aussi à la MINUT et au Gouvernement timorais, une bonne base pour l'examen de la stratégie de sortie de la Mission.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Japon reste déterminé à appuyer l'action d'après conflit menée au Timor-Leste. Le Japon soutient le peuple timorais depuis le début de ses efforts d'édification de la nation, et je fais la promesse qu'il continuera à le faire.

M^{me} Anderson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Haq de son exposé sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et le récent rapport du Secrétaire général (S/2010/522). Je tiens en outre à la remercier pour sa direction dynamique et son attachement au renforcement de la paix au Timor-Leste.

Mon gouvernement se félicite du rapport du Secrétaire général sur le travail important accompli par la MINUT. L'ONU et l'ensemble de la communauté internationale ont joué un rôle crucial dans l'indépendance du Timor-Leste. Un appui international soutenu sera essentiel pour garantir la réussite de ce tout jeune pays. Le rapport intérimaire fournit une bonne occasion de réfléchir aux besoins du Timor-Leste et de commencer à planifier sur le long terme l'engagement futur de l'ONU dans ce pays.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur cinq points essentiels. Premièrement, les États-Unis sont rassurés de voir que la situation en matière de sécurité demeure stable au Timor-Leste. Nous sommes d'autant plus rassurés que cette stabilité s'est maintenue en dépit d'une légère réduction des effectifs de la MINUT. Nous continuons d'appuyer les rôles de l'ONU et des partenaires de développement pour aider le Gouvernement timorais à consolider davantage la paix et la sécurité dans tout le pays. Alors que le Timor-Leste, après le conflit poursuit son chemin vers la stabilité, nous nous réjouissons de voir qu'il peut envisager les défis à relever à long terme et planifier un avenir pacifique et prospère.

Deuxièmement, le transfert des responsabilités en matière de surveillance policière de proximité de la MINUT à la Police nationale du Timor-Leste est vital pour asseoir davantage la stabilité du pays. Le renforcement des capacités locales est la clef du succès de la mission de maintien de la paix, et nous félicitons la MINUT, la Police nationale du Timor-Leste et les donateurs bilatéraux pour leur travail inlassable dans ce domaine.

Pour que les missions de maintien de la paix soient couronnées de succès, leurs mandats doivent correspondre à leurs capacités, et nous appuyons fermement les efforts déployés par la MINUT pour faire en sorte que sa composante police dispose des compétences spécialisées appropriées pour accorder une attention prioritaire au renforcement des capacités et au développement institutionnel. Mais le recours

excessif à la force et l'absence de responsabilité effective continuent d'être des sources de préoccupation pour la Police nationale du Timor-Leste. Nous l'exhortons à mettre en place avec l'appui de la MINUT des mécanismes pour remédier à ces problèmes.

Nous reconnaissons le professionnalisme accru de la police et de l'armée timoraises, et nous prenons note des progrès accomplis par le pays dans l'élaboration d'une politique de sécurité nationale. Les États-Unis sont heureux d'aider à faciliter ce processus par le biais des ateliers multipartites de sécurité nationale qu'ils organisent au Centre des études de la sécurité Asie-Pacifique à Honolulu.

Les États-Unis annoncent en outre avec plaisir que, pour faciliter la reprise totale des activités de maintien de l'ordre par la Police nationale, ils augmenteront leur assistance bilatérale afin de renforcer encore la Police nationale dans les années à venir, notamment dans les domaines de la surveillance policière de proximité, des enquêtes criminelles et de la surveillance policière en mer et aux frontières. Il sera essentiel de mettre en place une police, une armée et des institutions chargées de la sécurité compétentes et professionnelles pour assurer le succès à long terme du Timor-Leste. Il est vital que le Gouvernement timorais définisse clairement les lignes d'autorité et les domaines de responsabilité de l'armée et de la police.

Troisièmement, nous nous réjouissons des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié. Nous nous félicitons en outre du lancement du Plan stratégique du Timor-Leste pour le secteur de la justice. Ces avancées sont d'une importance capitale pour que les Timorais aient confiance dans le secteur de la justice, continuent de dialoguer et progresser sur la voie de la réconciliation nationale.

Mais les commutations de peine des personnes reconnues coupables en février 2008 des attentats contre le Président et le Premier Ministre contribuent à aviver nos craintes de voir se créer une culture de l'impunité. Nous exhortons le Gouvernement timorais à mettre fin à l'impunité et à faire en sorte que chacun soit comptable de ses actes.

Nous prenons note également de la création de la Commission chargée de la lutte contre la corruption; un climat de transparence et de responsabilité est essentiel pour garantir un développement durable. Les États-Unis

attendent avec impatience de collaborer avec le Gouvernement timorais dans le cadre de leur nouveau programme d'accès aux ressources du Millennium Challenge Corporation.

Quatrièmement, je tiens à féliciter la MINUT de ce qu'aucun cas d'exploitation et d'abus sexuels n'ait été signalé au cours de la période à l'examen. Nous prenons note également avec satisfaction de l'action menée par la MINUT en collaboration avec la Police nationale du Timor-Leste pour concevoir et mettre en place un cours de formation aux enquêtes sur les cas de violence sexiste. Nous félicitons la MINUT d'avoir accordé une priorité élevée à la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'abus sexuels, et d'avoir mis l'accent sur la formation de son personnel.

Enfin, nous notons avec satisfaction la mise en route du processus de planification de la transition en raison du retrait de la MINUT. Nous avons observé des progrès significatifs au cours de la période à l'examen, mais la MINUT joue toujours un rôle phare. La MINUT doit continuer à mettre l'accent sur le renforcement des capacités locales, et le Gouvernement timorais doit continuer de renforcer les institutions chargées d'assurer la paix et la stabilité, afin qu'elles soient bien ancrées dans tout le pays. Nous encourageons la MINUT et le Gouvernement timorais à poursuivre leurs efforts et à mettre en place un plan de transition progressif, méthodique et réfléchi.

Pour terminer, je voudrais encore une fois remercier les agents du maintien de la paix de la MINUT, ainsi que leurs partenaires timorais sur le terrain et leurs soutiens internationaux, de leur dévouement constant à la cause de la paix et de la sécurité au Timor-Leste. Les Timorais ont réalisé de grands progrès sur la voie de la paix et de la stabilité, et nous espérons qu'ils continueront à en faire, grâce à la présence et à l'engagement de solides partenaires internationaux.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2010/522), ainsi que sa Représentante spéciale, M^{me} Ameerah Haq, de son exposé. Je la remercie, ainsi que ses collègues de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), du dévouement dont ils font preuve dans l'exercice de leurs fonctions. Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration qui sera faite ce matin par la délégation de l'Union européenne.

Comme ceux qui nous ont précédés, le Royaume-Uni trouve encourageante cette période de stabilité ininterrompue au Timor-Leste. La situation est calme et les conditions de sécurité s'améliorent régulièrement depuis 2006. Une fois encore, il est particulièrement réjouissant de constater qu'il n'y a pas eu de hausse de la criminalité ou de troubles accrus à la suite du transfert progressif des responsabilités de maintien de l'ordre à la Police nationale du Timor-Leste (PNTL). Le transfert graduel de toutes les responsabilités de maintien de l'ordre nous paraît un signe encourageant. Nous notons qu'il reste des obstacles à surmonter dans certaines parties du pays et que, comme l'a fait observer la Représentante spéciale du Secrétaire général, des difficultés sont apparues concernant la certification de certains officiers de la PNTL. Nous appelons donc le Gouvernement timorais à régler en priorité ces questions en suspens. Nous avons été heureux d'entendre ce que le Représentant permanent du Timor-Leste avait à dire à ce sujet. En parallèle, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) doit continuer de renforcer les capacités de la PNTL et s'appliquer à fournir une formation, un tutorat et un soutien de haute qualité.

En outre, le Royaume-Uni attend avec intérêt de voir le calendrier précis de retrait graduel des membres de la Police des Nations Unies qui sera mis en place. Celle-ci devrait déjà avoir commencé son processus de retrait dans les districts où le transfert des responsabilités à la PNTL s'est bien passé. Il serait en effet plus déstabilisant de procéder à un retrait brutal en 2012 que d'entreprendre dès maintenant une réduction échelonnée dont la seule mise en place montrerait que le Conseil croit en la capacité de la PNTL de se remettre sur pied. Le Gouvernement timorais peut jouer un rôle important à cet égard en dotant la police du matériel et de l'appui logistique nécessaires.

Il importe, nous y insistons, de lutter contre l'impunité et de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide. Nous nous réjouissons en particulier d'apprendre que le suivi de la Commission Accueil, vérité et réconciliation progresse, et nous espérons que le Parlement étudiera en priorité les projets de loi concernés. Nous nous félicitons des prises de position récentes du Parlement et du Procureur général, dans lesquelles ils se sont élevés contre l'impunité. Cependant, comme ma collègue des États-Unis, je note avec préoccupation que la

commutation récente de certaines peines pourrait projeter une image négative de la solidité du système judiciaire et des mécanismes de responsabilisation timorais.

L'ensemble du système des Nations Unies doit désormais s'employer à répondre aux besoins du pays à plus long terme, en étroite collaboration avec le Gouvernement timorais. À cet égard, nous constatons avec satisfaction que l'ONU recherche activement le meilleur moyen de continuer à appuyer le Timor-Leste une fois le retrait de la MINUT effectué. Il conviendra d'élaborer des recommandations détaillées et de les communiquer aux membres du Conseil de sécurité en temps utile.

Les élections de 2012 sont bien évidemment l'étape la plus importante à venir. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer la MINUT et le peuple timorais tout au long de la période de transition. Nous voulons croire qu'une fois que des élections crédibles et pacifiques auront eu lieu, le Timor-Leste pourra être rassuré et confiant en son avenir.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Timor-Leste. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M^{me} Ameerah Haq, de son exposé et la félicite du travail effectué au Timor-Leste. Je salue la Représentante permanente du Timor-Leste, l'Ambassadrice Sofia Borges, et la remercie pour ses observations.

Le Brésil attache beaucoup d'importance à la stabilité et au développement du Timor-Leste. Nous entretenons de solides liens d'amitié et de coopération avec cet autre pays de langue portugaise. La coopération bilatérale couvre actuellement un vaste éventail de domaines, dont l'éducation, la formation professionnelle, l'agriculture, la réforme du secteur judiciaire, la formation de l'armée et de la police et les élections.

Nous nous félicitons des progrès de taille accomplis par le Timor-Leste ces dernières années. La situation globale sur les plans politique et de la sécurité est stable et des fondations solides sont établies en vue du développement socioéconomique du pays. Il est également vrai qu'il importera de « redoubler d'efforts pour remédier aux faiblesses politiques, institutionnelles et socioéconomiques qui ont contribué aux événements de 2006 », comme nous l'a rappelé le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2010/522). Compte tenu de

ce qui précède, le Brésil continuera de faire de son mieux pour aider le Gouvernement et le peuple timorais. Nous engageons également la communauté internationale à maintenir son soutien.

Quatre questions exigent aujourd'hui une attention particulière : la sécurité, les élections, le développement et l'avenir de la MINUT. Premièrement, pour ce qui est de la situation sur le plan de la sécurité, je ne peux que féliciter le Timor-Leste pour les progrès qu'il a accomplis et saluer la MINUT et les partenaires bilatéraux pour l'appui indispensable qu'ils lui ont apporté. Il n'est pas peu remarquable que, depuis notre dernière séance sur le sujet ici, en février, la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) ait déjà repris la responsabilité principale de la surveillance policière dans presque tous les districts et au sein de six unités spécialisées. En outre, la police timoraise s'acquitte de ses fonctions de manière responsable et efficace. Ce n'est pas une coïncidence si ni le taux de criminalité ni le nombre d'incidents majeurs sur le plan de la sécurité n'ont augmenté dans les districts où la PNTL a repris le contrôle des activités principales de surveillance policière.

Néanmoins, nous ne devons pas sous-estimer l'importance du rôle que la MINUT doit continuer de jouer pour garantir la sécurité au Timor-Leste. Les trois principaux districts où la Police des Nations Unies a conservé des responsabilités en matière de surveillance policière sont plutôt sensibles : deux d'entre eux se situent à la frontière et le troisième, Dili, est non seulement le plus peuplé, mais également le cœur politique du pays. La stratégie définie pour réussir la transition dans ces districts porte sur deux volets : l'amélioration de la sécurité et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Le processus de transfert des responsabilités à la PNTL doit être mené avec une prudence et une rigueur particulières. Nous faisons entièrement confiance aux dirigeants de la MINUT pour décider de la manière dont se poursuivra le transfert des responsabilités à la police timoraise et choisir le moment opportun pour y procéder.

L'épreuve de vérité la plus importante sur le plan politique pour le Timor-Leste sera sans aucun doute, dans un avenir proche, les élections nationales de 2012. Nous espérons tous que le scrutin sera mené de manière à consolider les valeurs démocratiques et à renforcer les institutions et la stabilité timoraises. La MINUT doit se tenir prête à fournir l'appui et l'assistance dont pourrait avoir besoin le Gouvernement timorais. Le Brésil félicite tous les

partis politiques du pays de leur engagement constant dans le débat démocratique, en particulier au sein du Parlement, et il les encourage à poursuivre dans cette voie, particulièrement pendant la période électorale.

La troisième question que je souhaite aborder brièvement concerne le développement économique et social. Ma délégation note avec satisfaction les progrès réalisés par le Timor-Leste dans ce domaine. Nous félicitons le Gouvernement timorais d'avoir fait des infrastructures de base, de l'énergie, du développement rural et des ressources humaines ses priorités nationales pour 2011, et nous demandons instamment aux donateurs et aux partenaires de fournir une aide à la mesure de ces priorités. Nous félicitons également le Timor-Leste d'avoir réussi à concilier forte croissance économique et faible inflation. Nous nous félicitons de la baisse considérable de la pauvreté et des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs clefs du Millénaire pour le développement, notamment la baisse du taux de mortalité infantile. Les efforts déployés par les autorités timoraises pour garantir la sécurité alimentaire de leur population et pour prévenir et combattre les maladies méritent d'être notés. Toutefois, il sera nécessaire d'augmenter l'aide internationale pour aider le Timor-Leste, accroître la production alimentaire et améliorer l'accès à la santé et à l'éducation.

Ma quatrième et dernière observation concerne l'avenir de la MINUT, à laquelle le Brésil a apporté une contribution nettement renforcée par l'envoi de plusieurs officiers de police de haut rang. Dans quelques mois, nous réexaminerons le mandat de la Mission, qui doit expirer en février 2011. Ce sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis, en particulier dans le domaine de la sécurité. Par ailleurs, il importera d'envisager la configuration d'une présence de maintien de la paix à la mesure des problèmes restant à régler, à commencer par les prochaines élections nationales. Le Brésil approuve la démarche prudente adoptée par le Secrétaire général. Il reste des enseignements à tirer des événements de 2006, même si nous reconnaissons et encourageons les progrès sur le terrain. Cela doit s'accompagner d'une attention constante portée à la formation de la PNTL afin que celle-ci puisse continuer à renforcer ses capacités.

Pour terminer, ma délégation estime que les progrès politiques et socioéconomiques accomplis par les Timorais et la transmission jusqu'à présent sans heurt des responsabilités de maintien de l'ordre à la

PNTL montrent que la MINUT pourrait vraiment s'avérer sous peu un franc succès de bout en bout. Il reste désormais à maintenir le cap, avec prudence et détermination. Notre objectif commun va être de parachever le travail accompli en œuvrant dans la durée. Nous devons également renouveler notre appui aux Timorais, tant au niveau de l'Organisation qu'à celui des pays. Le Brésil continuera d'apporter sa contribution en la matière.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) :
Tout d'abord, je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, de son exposé important et instructif, ainsi que de son excellent travail à la tête de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la table du Conseil à S. E. la Représentante permanente du Timor-Leste, M^{me} Borges, et la remercier de sa contribution importante au débat d'aujourd'hui. L'Autriche s'associe à la déclaration qui sera faite plus tard par le représentant de l'Union européenne.

Nous saluons l'évolution positive observée dans les domaines prioritaires du mandat de la MINUT depuis le dernier débat du Conseil de sécurité sur la situation au Timor-Leste, il y a huit mois (voir S/PV.6276). La fermeture des derniers abris de transition construits pour les déplacés est un fait positif et un signe de la stabilité croissante du pays.

Le plan stratégique de développement national peut faire beaucoup pour garantir la pérennité du processus de retour et de réinsertion, grâce au développement socioéconomique. Nous nous réjouissons de la démarche intégratrice adoptée lors de l'élaboration de ce plan et des efforts déployés pour s'assurer qu'il profitera aux populations rurales. Nous escomptons également que ce plan stratégique de développement permettra d'améliorer l'efficacité de l'appui international et de renforcer la prise en charge des efforts au niveau national. Nous espérons que sa mise en œuvre permettra de réduire le chômage, surtout parmi les jeunes.

Les récentes réalisations dans le domaine de la gouvernance, comme la création d'une Commission chargée de la lutte contre la corruption, méritent également d'être saluées. Nous espérons que la Commission, une fois qu'elle aura commencé à fonctionner effectivement, contribuera à renforcer l'état de droit et la confiance du peuple timorais dans les structures et les institutions de l'État.

Nous nous félicitons de ce que le nouveau Plan stratégique du Timor-Leste pour le secteur de la justice tienne compte de la plupart des recommandations issues de l'évaluation indépendante et exhaustive des besoins de ce secteur. Nous attendons avec intérêt de voir ce plan mis en œuvre efficacement en espérant qu'il permettra de renforcer davantage le secteur judiciaire et contribuera à améliorer la défense des droits des femmes et des enfants. Le recrutement des femmes dans le secteur de la justice et la formation du personnel judiciaire et de police sont des mesures importantes qui contribueront à relever ces défis.

La création de la Commission nationale sur les droits de l'enfant et l'adoption de nouvelles lois relatives à la protection des témoins et à la lutte contre la violence familiale sont également des faits marquants à cet égard. Il sera primordial d'assurer le plein respect de ces nouvelles lois, étant donné en particulier le nombre élevé de cas de violences sexistes et de violations des droits de l'homme signalés au sein du personnel des services de sécurité et les difficultés auxquelles se heurtent les victimes pour que justice soit faite. Nous nous félicitons de l'appui de la MINUT à la mise en œuvre de la nouvelle loi contre la violence familiale, et plus généralement, sur la protection des droits de l'homme, comme l'indique le dernier rapport périodique de la MINUT sur l'évolution de la situation des droits de l'homme au Timor-Leste.

Nous notons avec satisfaction que des mesures ont été prises pour que les responsables des crimes commis pendant la crise de 2006 répondent de ces crimes conformément aux recommandations de la Commission spéciale d'enquête indépendante (voir S/2006/628, par. 24). En revanche nous prenons note des précisions du Secrétaire général quant au nombre réduit des affaires qui ont été jugées et au nombre d'acquittements faute de preuves. Par conséquent, nous convenons avec lui qu'un travail important est encore nécessaire pour régler les problèmes en suspens.

Établir les responsabilités dans les cas de violations graves des droits de l'homme commises en 1999 et jusqu'à cette date reste également un sujet de préoccupation. Par conséquent, nous invitons l'équipe de la MINUT chargée d'enquêter sur les crimes graves à poursuivre son important travail. Nous sommes très satisfaits des efforts en cours visant à créer une institution appelée à donner suite aux recommandations de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission pour la vérité et l'amitié. Nous nous réjouissons des nombreuses consultations menées par

le Parlement à cet égard. Nous espérons que, sur cette base, les débats sur les projets de loi pertinents seront bientôt repris et conclus.

Dans le secteur de la sécurité, des progrès supplémentaires ont été réalisés s'agissant du transfert de la responsabilité principale du maintien de l'ordre à la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) ainsi que de ses processus d'enregistrement, de sélection et de certification. Nous notons également avec satisfaction que le processus s'est poursuivi avec un grand succès sur la base des critères acceptés de part et d'autre. Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général, à savoir que la reconfiguration de la police de la MINUT doit être abordée avec prudence et qu'il sera essentiel de continuer à renforcer les capacités par le biais de la MINUT et de mettre davantage l'accent sur la formation et le développement institutionnel. Nous estimons également que les mécanismes de responsabilisation de la Police nationale, tels que l'application de mesures disciplinaires internes efficaces, doivent être renforcés et suivis de près.

Nous sommes particulièrement heureux de noter que des progrès ont été aussi accomplis dans la mise en place d'un cadre général pour la coordination des activités de sécurité. Nous espérons que cela conduira à une réforme globale du secteur de la sécurité, qui à son tour permettra de mieux préciser les rôles et les tâches respectifs de la police et des forces de défense, notamment dans la perspective de l'attribution aux forces de défense d'importantes fonctions nouvelles en temps de paix, grâce notamment à une participation accrue aux efforts internationaux de maintien de la paix.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Gouvernement et le peuple timorais pour les progrès remarquables réalisés par leur pays. La MINUT accomplit un travail important pour l'avenir du Timor-Leste, sous la direction compétente de la Représentante spéciale du Secrétaire général et elle continuera à le faire à l'approche des élections nationales au Timor-Leste, prévues en 2012.

Pour préparer l'avenir, nous devons faire fond sur les progrès réalisés jusqu'à présent et planifier soigneusement la transition vers un engagement à plus long terme de l'ONU, qui permette d'exploiter et de consolider les progrès accomplis jusqu'à présent. Le renforcement des capacités devrait être au cœur des efforts déployés par la communauté internationale, en vue de renforcer la prise en charge nationale et

d'assurer la stabilité et la prospérité à long terme de la nation timoraise.

Par conséquent, nous nous réjouissons de la création récente d'un mécanisme conjoint chargé de planifier et mettre en œuvre la transition et nous espérons être régulièrement informés de ces travaux. La mission que le Conseil de sécurité doit effectuer au Timor-Leste à la fin du mois de novembre lui donnera l'occasion de mieux comprendre les besoins et les aspirations du Timor-Leste à cet égard. Mon pays se réjouit à la perspective de participer à cette mission.

M. Heller (Mexique *(parle en espagnol)*) : Tout d'abord, nous voudrions remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, pour son exposé d'aujourd'hui et l'engagement dont elle fait preuve dans l'exercice de son mandat. Nous remercions également la Représentante permanente du Timor-Leste, M^{me} Borges, de sa contribution.

Je crois que nous convenons et nous félicitons tous de ce que le Timor-Leste continue de jouir d'un climat de sécurité et de stabilité, jusque dans la période actuelle de transfert de responsabilités, où la Police nationale du Timor-Leste assume progressivement les fonctions qui jusqu'à présent étaient exercées par la composante de police de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

Avec la reconfiguration du mandat de la MINUT et la réduction progressive en cours des effectifs de police de la Mission, qui doit se terminer en 2012, il importe de souligner que ces délais doivent rester flexibles, en fonction des capacités de la Police nationale et des conditions de sécurité sur le terrain. L'engagement dont les principaux acteurs politiques du pays ont fait preuve et les efforts des Gouvernements indonésien et timorais pour renforcer leurs liens de coopération ont considérablement contribué à la stabilité du pays.

Les deux prochaines années seront décisives pour le Timor-Leste. Sans oublier l'aspect de la sécurité, la reconfiguration de la MINUT doit s'attacher à apporter un appui renforcé au développement des capacités nationales, aux politiques de réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement rural. Le plan stratégique en faveur de l'exploitation des ressources naturelles et de la promotion des investissements étrangers jouera également un rôle clef dans la stabilité socioéconomique du pays.

Tous ces efforts, soutenus par la communauté internationale, doivent être axés sur la création d'emplois, surtout pour les jeunes, qui à terme prendront les rênes du développement national. Il est important également de consolider les capacités institutionnelles des organes électoraux du pays afin que les élections nationales, qui se tiendront en 2012, se déroulent de manière transparente et crédible.

Un autre élément indispensable à la consolidation de la stabilité du pays est la promotion de la réconciliation nationale et d'une paix durable. Nous répétons qu'il est nécessaire de juger les auteurs des crimes perpétrés pendant les crises de 1999 et de 2006 conformément aux résolutions 1704 (2006), 1745 (2007) et 1802 (2008) du Conseil de sécurité. N'oublions pas qu'il ne peut y avoir d'amnistie ou d'impunité pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou les crimes de génocide conformément à la position de l'ONU. Nous nous félicitons de toutes les mesures adoptées par le Gouvernement timorais pour renforcer son système judiciaire, garantir pleinement le respect de l'obligation de rendre des comptes, mettre fin à l'impunité et accorder réparation aux victimes de graves violations des droits de l'homme dans le pays. Nous prenons note avec satisfaction, à cet égard, du projet de loi, actuellement examiné par le Parlement, sur la création d'une institution chargée de mettre en œuvre les recommandations de la Commission pour la Commission Accueil, vérité et Réconciliation et la Commission pour la vérité et l'amitié.

Enfin, nous voudrions saluer le rôle des pays contributeurs de troupes à la MINUT et insister sur la nécessité de poursuivre la planification de la transition en 2012, en fonction des priorités nationales et avec la participation progressive de la Commission de consolidation de la paix à l'appui de l'aide internationale apportée au pays et à ses programmes nationaux.

M^{me} Ziade (Liban) *(parle en arabe)* : Je voudrais commencer par remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, de son exposé et de son action en tant que Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour renforcer la paix, la sécurité et la stabilité et pour aider le Gouvernement et le peuple timorais à créer leurs institutions nationales. Je voudrais aussi remercier la Représentante permanente du Timor-Leste de sa déclaration.

Le rapport du Secrétaire général (S/2010/522) rend compte de l'évolution favorable de la situation au Timor-Leste qui résultent du désir sincère de tous les partis politiques, au sein du Gouvernement et dans l'opposition, de guider leur pays vers la stabilité et la prospérité après de longues années de souffrance. Il ne fait aucun doute que la MINUT, établie après les événements de 2006, a été un exemple de réussite pour la communauté internationale. Avec d'autres organismes des Nations Unies, elle a contribué à renforcer le processus démocratique et à créer les institutions gouvernementales.

Il reste un certain nombre de défis à relever qui exigent l'adoption d'une double approche. D'une part, il faut consolider les progrès importants réalisés jusqu'à présent dans les domaines de la stabilité et de la sécurité politiques, en achevant la mise en place des institutions nécessaires dans le domaine de la sécurité et le secteur judiciaire, en renforçant la primauté du droit et en créant une culture démocratique. D'autre part, il faut œuvrer au développement socioéconomique conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement afin de supprimer le Timor-Leste de la liste des pays les moins avancés du monde et l'inscrire sur celle des pays à revenu intermédiaire.

Le Liban renouvelle son plein appui aux travaux entrepris par la MINUT pour s'acquitter de ses quatre responsabilités principales : examiner et réformer le secteur de la sécurité, renforcer la primauté du droit, réaliser le développement socioéconomique et consolider une culture fondée sur le dialogue et la démocratie. À cet égard, je tiens à formuler les observations suivantes.

Premièrement, créer des institutions chargées de la sécurité est la condition préalable d'une paix durable, et nous saluons le rôle joué par la police de la MINUT pour former la Police nationale du Timor-Leste et l'aider à assumer la responsabilité de la sécurité dans tout le pays. Nous prenons note à cet égard avec satisfaction de l'évaluation figurant dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle la situation en matière de sécurité demeure stable; il n'a été signalé aucun incident grave ni d'augmentation des crimes violents.

Deuxièmement, nous nous félicitons de ce que le Président Ramos-Horta ait publié des règlements et directives concernant le secteur de la sécurité, en sus d'une stratégie globale de réforme judiciaire.

Troisièmement, renforcer la primauté du droit et le respect du principe de responsabilité et lutter contre l'impunité sont des préalables indispensables à une sécurité durable et une question de principe pour ma délégation. Nous appuyons l'initiative du Président Hamos-Horta visant à instaurer la paix et créer l'unité nationale et à inculquer une culture de la démocratie et du dialogue dans tous les secteurs de la société. Nous nous félicitons donc de la fermeture du dernier abri de transition destiné aux personnes déplacées.

Dans le domaine du développement socioéconomique, nous prenons note avec satisfaction des statistiques économiques positives figurant dans le rapport, selon lesquelles la croissance économique du pays devrait dépasser 10 % en 2010. Nous pensons toutefois que la forte augmentation du taux de chômage, en particulier parmi les jeunes, peut être sur le plan social une bombe à retardement qui pourrait créer de graves problèmes de sécurité dans l'avenir, si l'on ne remédie pas au problème, est d'autant plus vrai que plus de 60 % de la population a moins de 25 ans, comme l'a indiqué la Représentante permanente du Timor-Leste. Nous nous félicitons à cet égard de l'assistance technique fournie au Secrétariat d'État à la formation professionnelle et à l'emploi par l'Organisation internationale du Travail.

Quatrièmement, les élections qui doivent se tenir en 2012 poseront un jalon important dans le processus démocratique entrepris par le Timor-Leste, et nous exhortons tous les partis politiques à participer activement à leurs préparatifs. Nous demandons également à la communauté internationale d'apporter toute l'assistance nécessaire au Gouvernement timorais dans ce domaine. Nous nous félicitons de l'initiative, mentionnée par M^{me} Haq, qui vise à créer un mécanisme conjoint de haut niveau entre la MINUT et les autorités timoraises pendant la période de transition. Nous encourageons toutes les parties concernées à tirer le plus grand parti du savoir-faire de la MINUT et, sur cette base, à assurer la poursuite de la coopération entre l'ONU et le Gouvernement timorais.

Pour terminer, nous tenons à insister sur le fait que la communauté internationale doit continuer d'appuyer le Timor-Leste. Nous nous félicitons de l'amélioration des relations du pays avec ses voisins. Il est grand temps que cet État naissant joue un rôle plus important dans sa région.

M. Barbačić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Nous tenons à nous faire l'écho d'autres

délégations en remerciant à notre tour le Secrétaire général de son dernier rapport sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) (S/2010/522). Nous remercions également M^{me} Ameerah Haq pour son importante contribution et son travail inlassable en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste. Nous souhaitons également la bienvenue à la Représentante permanente du Timor-Leste, que nous remercions de sa contribution au débat.

Nous saluons de plus le rôle capital joué par la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste à l'appui des efforts déployés par le Timor-Leste pour réaliser des progrès dans nombre de domaines différents, notamment sur le plan de la sécurité et dans les domaines politique, institutionnel et socioéconomique. Par ailleurs, la Bosnie-Herzégovine tient à féliciter le peuple, le Gouvernement et les partis politiques timorais de ce que la situation soit demeurée généralement calme et stable pendant la période considérée.

Nous avons appris avec satisfaction que le Président Ramos-Horta poursuivait son initiative de dialogue intitulée « La voie vers la paix et l'unité nationale », qui vise à appuyer les initiatives de réconciliation et de paix dans les collectivités urbaines et rurales. Nous pensons que de tels efforts peuvent constituer un pas important dans la bonne direction et qu'ils auront, nous l'espérons, des retombées positives sur la vie de nombreux Timorais.

Un renforcement de la réforme du secteur de la sécurité est indispensable si l'on veut installer durablement la paix et la sécurité au Timor-Leste. Nous nous félicitons que la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) assume à nouveau la responsabilité principale du maintien de l'ordre dans plusieurs districts depuis mai 2009, mais nous espérons également que le processus sera terminé d'ici à la fin de l'année dans tous les districts et toutes les unités. Pour ce faire, il est particulièrement important de renforcer les capacités de la Police nationale et d'en développer les institutions. Il faut clarifier au mieux les attributions et responsabilités respectives de la PNTL et des *Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste*. Il convient d'élaborer avec soin et de mener à bien un processus de réforme global pour les deux entités.

Comme le fait observer le Secrétaire général dans son rapport, les autorités timoraises ont pris des mesures importantes pour renforcer les capacités

nationales et accroître l'efficacité de la justice. Nous nous félicitons donc tout particulièrement du lancement du Plan stratégique pour le secteur de la justice au Timor-Leste.

La Bosnie-Herzégovine est fermement convaincue que la réintégration des personnes déplacées est indissociablement liée à l'instauration et au maintien d'une paix durable ainsi qu'au renforcement des institutions et des processus démocratiques. À cet égard, nous nous félicitons tout particulièrement de la fermeture des derniers abris de transition construits pour les déplacés.

Nous sommes fermement convaincus que seules la vérité et la justice pourront mettre le pays sur la voie d'une véritable réconciliation et de la prospérité. À cet égard, nous nous félicitons du dépôt des projets de loi relatifs à la Commission Accueil, vérité et réconciliation et à la Commission pour la vérité et l'amitié auprès du Président du Parlement national. Plus la lutte contre l'impunité sera efficace, plus le pays aura de chances de parvenir à une véritable réconciliation et à l'unité nationale.

Il faut s'attaquer aux problèmes socioéconomiques de manière efficace et coordonnée, avec l'aide de toutes les parties prenantes, notamment du secteur privé, de la société civile et des donateurs étrangers. Les projets d'infrastructure, les investissements étrangers et l'amélioration des débouchés offerts aux jeunes contribueront à réduire la pauvreté et à promouvoir une croissance économique durable.

La Bosnie-Herzégovine estime que les élections générales prévues pour 2012 seront déterminantes en ce qu'elles permettront, notamment, de constater l'ampleur des progrès accomplis sur le plan de la démocratie au Timor-Leste. Nous applaudissons au rôle joué par la MINUT et le Programme des Nations Unies pour le développement à l'appui des organes d'administration des élections, qu'ils aident à consolider les capacités institutionnelles, afin de leur permettre à l'avenir d'organiser des élections avec un soutien international limité.

Pour terminer, nous réaffirmons tout notre soutien au Timor-Leste dans sa progression continue et constante vers une société stable, sûre et démocratique, et ses efforts de renforcement de ses capacités dans les domaines économique et du développement. La Bosnie-Herzégovine appuie les efforts de la population et du Gouvernement timorais, qu'elle encourage à

poursuivre, avec la même détermination, sa route vers un avenir meilleur, un avenir de paix, de sécurité et de prospérité.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Haq, de son exposé détaillé sur les derniers événements survenus au Timor-Leste. Je remercie également la Représentante permanente du Timor-Leste de sa déclaration.

Nous constatons avec satisfaction que, grâce aux efforts du Gouvernement et de la population timorais et à l'appui énergique de la communauté internationale, la situation générale au Timor-Leste est demeurée calme tout au long de l'année. Le Président Ramos-Horta a poursuivi son initiative de dialogue intitulée « La voie vers la paix et l'unité nationale », et différentes parties ont su maintenir le dialogue politique.

Le Gouvernement a élaboré un Plan national de développement stratégique destiné au développement de l'économie du pays dans les 20 prochaines années. Les efforts plus importants déployés par le Gouvernement dans les domaines de la santé et de l'éducation ont eu des retombées positives sur les conditions de vie de la population. La Police nationale du Timor-Leste commence à reprendre progressivement sa fonction principale de surveillance policière et à renforcer ses capacités de maintien de l'ordre. En revanche, nous devons également nous rendre compte que le Timor-Leste doit encore surmonter bien des difficultés pour pouvoir développer son économie, améliorer les conditions de vie de sa population et maintenir la stabilité. Je voudrais faire trois observations à cet égard.

Premièrement, pour instaurer la paix et la sécurité sur le long terme au Timor-Leste, les diverses factions politiques doivent continuer de s'employer à régler leurs différends par le dialogue démocratique. Pour relever efficacement les différents défis auxquels le Timor-Leste est confronté, il est essentiel que toutes les parties concernées, en particulier le Gouvernement et le Frente Revolucionária do Timor-Leste Independente, mettent de côté leurs différences et coopèrent pleinement.

Nous saluons les efforts déployés par le Président Ramos-Horta et par la Représentante spéciale, M^{me} Haq, pour promouvoir le dialogue entre les différentes parties. Nous demandons à toutes les parties prenantes de faire passer l'intérêt du pays et du peuple avant tout autre, de saisir l'occasion qui se présente

pour rétablir la paix et travailler au développement national et de montrer la voie au peuple timorais afin qu'il se rassemble derrière le processus national de paix et de reconstruction.

Deuxièmement, pour instaurer la paix et la sécurité sur le long terme au Timor-Leste, il est nécessaire d'améliorer en permanence les capacités intérieures en matière de maintien de la paix et de la stabilité. Nous appuyons la Police nationale dans son processus de reprise en main de ses fonctions de maintien de l'ordre. Parallèlement, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) devra également, dans le cadre de son retrait et de sa reconfiguration, accorder une attention toute particulière aux besoins des diverses régions du pays en matière de surveillance policière. Tout en assurant la sécurité et la stabilité du pays, la MINUT devrait, en fonction de la situation sur le terrain et des positions des différentes parties, s'employer à aider la PNTL à renforcer ses propres capacités de maintien de l'ordre et à renforcer la formation des policiers timorais.

Troisièmement, pour instaurer la paix et la sécurité sur le long terme au Timor-Leste, il faut redoubler d'efforts pour développer l'économie et améliorer les conditions de vie de la population. Nous appuyons à cet égard le Gouvernement, qui s'emploie à renforcer encore la stabilité sociale tout en concentrant ses efforts de développement sur l'infrastructure et la mise en valeur des ressources humaines, en même temps que sur la croissance économique et l'amélioration du taux d'emploi de la population, de façon à éliminer fondamentalement les facteurs d'instabilité sociale. La communauté internationale doit continuer d'apporter son concours sous diverses formes, conformément à la stratégie de développement du pays, afin d'accélérer le processus de reconstruction pacifique du pays.

La Chine remercie la Représentante spéciale, M^{me} Haq, et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste du travail qu'ils réalisent et elle soutient la Mission dans la poursuite de ses activités dans le cadre du mandat que lui a confié le Conseil. Nous nous réjouissons à la perspective du retrait définitif et sans heurt de la MINUT du Timor-Leste. Il servira d'exemple aux autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies, appelées à élaborer et mettre en œuvre leurs propres stratégies de sortie. Une fois le retrait à venir de la MINUT opéré, l'ONU devra toutefois continuer d'apporter une assistance au Timor-Leste, conformément aux souhaits du Gouvernement.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous savons gré à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, de la présentation qu'elle nous a faite du rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) (S/2010/522).

Nous remercions la Représentante permanente du Timor-Leste, M^{me} Sofia Borges, de sa déclaration de fond. Nous nous félicitons de la stabilisation de la situation politique et militaire au Timor-Leste et des progrès réalisés dans des secteurs clés pour le développement du pays. Le mérite en revient sans aucun doute aux dirigeants du Timor-Leste et à la Mission des Nations Unies. Les forces politiques du Timor-Leste font preuve de responsabilité et d'attachement au processus de dialogue et de réconciliation nationaux, sur la base de principes démocratiques. Il importe au plus haut point que le dialogue politique – et le processus politique en général – se poursuive de manière constructive, notamment dans le contexte des élections générales prévues pour 2012.

La situation relativement stable permet de s'attaquer aux problèmes qui se posent à long terme. Mais il faut consolider encore plus les progrès déjà accomplis. La mise en place des institutions de gouvernance de cette jeune nation se poursuit, et de graves problèmes socioéconomiques demeurent. Compte tenu de l'ampleur des problèmes, la communauté internationale doit continuer d'appuyer ce pays.

Dans ce contexte, renforcer les forces nationales de sécurité est primordial pour rétablir la stabilité et c'est un indicateur important du degré d'indépendance du pays. Nous suivons attentivement le processus de transfert des responsabilités en matière de maintien de l'ordre à la Police nationale du Timor-Leste par la Mission des Nations Unies. Nous prenons acte des progrès considérables enregistrés dans ce domaine. Mais, pour consolider ces progrès, d'intenses efforts sont nécessaires afin de renforcer les capacités de police, d'assurer une bonne formation et de fournir un appui logistique adéquat. Il importe à ce sujet que le calendrier de transfert des responsabilités soit établi sur la base de critères définis par les dirigeants du pays et déterminés par le degré de préparation des unités de police, plutôt que sur la base de délais artificiels.

Nous sommes favorables à ce que, comme il l'envisage, le Secrétaire général entame des discussions avec les dirigeants du Timor-Leste sur des questions liées aux futures activités de la Mission des Nations Unies et la stratégie qui les guidera. Nous attendons avec intérêt de connaître les autres recommandations relatives à la reconfiguration de la présence des Nations Unies, laquelle doit tenir compte des réalités du pays. Nous estimons que la mission du Conseil de sécurité qui doit se rendre au Timor-Leste en novembre nous permettra de mieux évaluer la situation et de disposer d'informations de première main sur les besoins et les problèmes spécifiques du pays aujourd'hui.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à la Représentante spéciale du Secrétaire général et tout le personnel de la Mission pour leur professionnalisme. La Russie contribue aux activités des Nations Unies dans ce pays – notamment à travers la présence d'officiers de police russes au sein de la Mission.

M. Briens (France) : Je souhaiterais en premier lieu remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour son exposé, qui nous a donné un aperçu du chemin parcouru depuis les événements de 2006 et la création de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Le représentant de l'Union européenne prononcera tout à l'heure une intervention à laquelle la France s'associe.

Je voudrais faire quelques observations. Je suis d'abord heureux de constater que le rapport du Secrétaire général et l'intervention de la Représentante spéciale qualifie la situation au Timor-Leste de calme. Cette stabilité politique et au plan de la sécurité est due à l'attitude responsable des autorités élues et des responsables de l'opposition. Quelle meilleure preuve de la maturité politique acquise par les Timorais et de la solidité de leurs jeunes institutions.

À mesure que nous laissons derrière nous les tensions et les violences, nous devons garder en vue l'objectif d'une consolidation de la paix au Timor-Leste. De ce point de vue, nous ne pouvons qu'être encouragés par le transfert contrôlé des compétences de maintien de l'ordre à la Police nationale du Timor-Leste. Ce transfert a été effectif sur 10 des 13 districts sans que l'on observe une montée des incidents dans ceux-ci. Les transferts restants à Dili et dans les districts frontaliers devront se faire sans précipitation,

sur la base de critères établis en commun par l'ONU et par les autorités locales.

Ce processus s'est accompagné comme prévu d'une réduction progressive du nombre de policiers des Nations Unies, déployés individuellement, et qui doit se poursuivre en 2011. Cette réduction doit être soutenue par un effort en matière d'assistance technique et de formation. Le renforcement des capacités de la police est une priorité, mais nous ne devons pas perdre de vue qu'à moyen terme, c'est l'ensemble des secteurs de sécurité qui devraient en bénéficier.

La paix ne pourra s'enraciner que si les Timorais ont confiance en leur justice. En particulier, la lutte contre l'impunité pour les crimes commis dans le passé est la condition d'une réconciliation durable. Le processus de certification des agents de la police du Timor-Leste n'est pas achevée, avec près de 200 cas en suspens. Le rapport du Secrétaire général, en outre, souligne que des progrès limités ont été faits pour juger les personnes responsables de crimes et violations de droits de l'homme pendant les incidents de 2006. Nous attendons toujours qu'une suite soit donnée aux recommandations de la Commission Accueil, vérité et réconciliation, et nous avons, comme d'autres, pris note de la décision du Président du Timor-Leste de commuer les peines de certaines personnes coupables de violence politique. Cette décision, bien que constitutionnelle, n'envoie pas le bon signal. Nous encourageons donc la Représentante spéciale à rester activement engagée sur ce dossier, conformément au mandat qui lui a été donné par le Conseil de sécurité.

Nous avons également noté les prévisions économiques contenues dans le rapport, qui font état d'un taux de croissance impressionnant de 10,4 %, et d'une baisse conséquente du niveau de pauvreté. Il est encourageant que, dans ce contexte, les autorités aient fixé les priorités de long terme dans un plan national de développement stratégique et que ce document fasse, sous la houlette du Premier Ministre lui-même, l'objet de consultations à travers le pays.

L'année 2012 verra la fin du mandat de la MINUT dans sa configuration actuelle, ainsi que des élections générales. L'ONU doit pouvoir compter sur place sur les ressources matérielles et humaines nécessaires pour faciliter la tenue de ces élections. Elle doit tenir compte de cette échéance importante dans sa stratégie de transition en matière de sécurité. Le renouvellement du mandat de la MINUT en février 2011 doit nous conduire également à réfléchir aux

contours de la future présence des Nations Unies. Nous sommes ouverts quant à ces modalités qui devront refléter l'appropriation progressive par les Timorais des tâches assumées aujourd'hui par la MINUT et l'objectif d'une consolidation durable de la paix.

La visite prochaine du Conseil de sécurité à Dili, à laquelle nous participerons, sera une autre occasion de nous rendre compte du chemin parcouru et de réfléchir à l'avenir de la relation entre le Timor-Leste et l'ONU.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'appui de la France à l'action de la MINUT et de la Représentante spéciale. M^{me} Haq venait de prendre ses fonctions lors de notre dernière réunion en février 2010, et elle a depuis donné la mesure de ses qualités et pleinement répondu à nos attentes. Nous aurons besoin de ses compétences et de toutes les bonnes volontés, car les mois à venir seront cruciaux pour l'avenir du Timor-Leste, mais également celui de l'ONU et de sa capacité à mener un pays vers la paix et la stabilité.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, pour sa déclaration et pour sa précieuse contribution au processus de paix au Timor-Leste.

Je tiens à exprimer mes sincères condoléances pour le décès de M. Takahisa Kawakami, Représentant spécial adjoint chargé de l'appui au secteur de la sécurité et de l'état de droit. Je souhaite la bienvenue à la Représentante permanente du Timor-Leste, M^{me} Sofia Borges, et je la remercie pour son exposé. Je voudrais limiter mes observations aux questions liées à l'évolution politique ou humanitaire et sociale, à la sécurité et au système judiciaire.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2010/522) et du climat de calme et de stabilité qui a prévalu au Timor-Leste au cours de la période considérée. Il est indéniable que cette situation a permis au Gouvernement de se concentrer sur la mise en œuvre du Plan national de développement stratégique. La poursuite de la mise en œuvre du Plan – et sa transformation en une série de plans de développement à moyen terme dans des délais convenus – est louable à plus d'un titre. Nous exhortons les donateurs à fournir l'aide nécessaire pour couvrir le déficit du Plan stratégique et aussi à fournir l'appui prévisible à long terme.

S'ils sont judicieusement exploités, les investissements dans les trois piliers économiques définis par le Gouvernement, à savoir l'agriculture, les ressources naturelles et le tourisme, généreront la croissance économique et accéléreront le rythme de développement du pays. Il est en effet possible de transformer ce pays à faible revenu qu'est le Timor-Leste en un pays dont le revenu se situera dans la tranche supérieure des revenus intermédiaires au cours des 20 prochaines années, à condition que le Gouvernement mette durablement en œuvre ce plan.

Nous saluons l'interaction constructive entre les différents partis politiques et les principales parties prenantes pour garantir la paix, l'harmonie et la continuité de la gouvernance. Nous apprécions en particulier l'initiative du Gouvernement intitulée « La voie vers la paix et l'unité nationale », qui a contribué à promouvoir le dialogue et la réconciliation entre les parties. Nous saluons les déclarations faites par le Secrétaire général et le Président du Frete Revolucionária do Timor-Leste Independente (Fretilin), appelant les parties à envisager l'avenir avec une détermination renouvelée pour garantir la paix, la stabilité et le développement. Les parties doivent s'inspirer de ces déclarations au moment où elles entreprennent l'examen du processus d'inscription sur les listes électorales et le renforcement des organes électoraux en vue des élections de 2012.

Nous saluons également la volonté d'accorder un plus grand rôle aux femmes et aux jeunes dans le domaine de la gouvernance car cela permettra d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans le processus de prise de décisions. Cela favorisera également la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la résolution 1704 (2006) du Conseil. L'initiative du Gouvernement de proposer une formation de deux ans aux membres du Parlement de la jeunesse permettra aux jeunes d'acquérir des compétences en matière de direction et dans d'autres domaines, qui leur seront indispensables pour contribuer de manière significative à des questions clefs de politique générale. Nous saluons les contributions apportées dans ce domaine par la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF.

S'agissant de la situation humanitaire et du développement social, bien que le Timor-Leste ne soit plus en situation de crise humanitaire, les graves dommages causés récemment par des inondations et des glissements de terrain importants doivent faire l'objet de l'attention requise. Nous saluons les efforts déployés par la MINUT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial pour fournir une aide alimentaire et une assistance technique et logistique à la population et au Gouvernement timorais. La communauté internationale doit continuer de renforcer ses capacités d'intervention pour faire face à cette catastrophe naturelle.

Sur le plan de la sécurité, nous nous félicitons que la situation demeure stable dans le pays et que la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) assume des responsabilités accrues en matière de maintien de l'ordre dans plus de quatre districts. Pour que toutes les responsabilités des activités de police soient reprises par la PNTL dans les délais prévus, en particulier dans les trois districts restants, il faut répondre aux besoins des forces de police par la mise en place de programmes de formation, de tutorat et de développement des capacités des officiers supérieurs. La PNTL doit continuer de prendre des mesures pour gagner la confiance de la population.

Des mécanismes efficaces de désarmement, des structures de commandement et de contrôle, des mécanismes de contrôle des armes ainsi qu'un appui logistique adéquat sont essentiels pour créer une PNTL solide et efficace. Les violations des droits de l'homme, l'impunité et les crimes sexistes commis par des membres des services de sécurité affaiblissent la crédibilité de ces services et appellent une réponse.

Nous constatons que le Gouvernement déploie des efforts en matière de lutte anticorruption, notamment par la création d'une Commission chargée de la lutte contre la corruption et la nomination d'un commissaire et de deux adjoints. Nous félicitons la MINUT d'avoir affecté des conseillers internationaux et nationaux à l'appui de la Commission.

Nous appuyons le retrait progressif et échelonné de la police de la MINUT, actuellement en cours, et attendons avec intérêt la prochaine évaluation qui déterminera le déroulement de la dernière phase du retrait. La date limite de réception des candidatures dans le cadre des avis de recrutement ayant échoué en septembre, l'ONU a maintenant la lourde tâche de

recruter des membres de la Police des Nations Unies qualifiés pour conseiller et former les agents de la PNTL.

Nous attendons également avec intérêt la visite prochaine du Conseil au Timor-Leste, qui sera l'occasion de procéder à une évaluation globale des problèmes rencontrés par la MINUT.

Pour terminer, nous tenons à saluer la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies de l'appui qu'elles continuent d'apporter à la population et au Gouvernement timorais.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2010/522), ainsi que sa Représentante spéciale, M^{me} Ameerah Haq, pour l'exposé détaillé qu'elle a présenté au Conseil. Nous saluons ses efforts et le rôle décisif de coordination joué par les Nations Unies au Timor-Leste. Nous présentons nos condoléances suite au décès de Takahisa Kawakami. Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadrice Borges, Représentante permanente du Timor-Leste, et la remercions de son intervention.

Comme de précédents orateurs, nous constatons avec satisfaction que la situation en matière de sécurité est restée relativement calme et stable. Je tiens à féliciter la population, le Gouvernement et les partis politiques timorais de faire preuve de retenue et salue leurs efforts constants en faveur du dialogue. Les Timorais ont, de manière avisée, tiré parti de la stabilisation considérable de la situation dans leur pays pour aborder des questions essentielles à long terme et prendre des mesures, notamment l'adoption du Plan national de développement stratégique, l'élaboration du Plan stratégique pour le secteur de la justice au Timor-Leste et la création de la Commission chargée de la lutte contre la corruption.

Dans le même esprit, il faut se féliciter que, dans 10 des 13 districts, la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) ait repris les responsabilités principales des activités de police, jusque-là assumées par la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Nous saluons également le fait que cette reprise de la responsabilité principale du maintien de l'ordre par la PNTL n'ait pas entraîné de hausse de la criminalité. Nous nous félicitons également des progrès accomplis en ce qui concerne le programme d'enregistrement, de sélection et de certification de la Police nationale. Cependant, certains besoins doivent être satisfaits en matière d'appui logistique et de formation avant de

pouvoir terminer le processus de transfert des responsabilités. Nous prenons dûment note de la réduction des effectifs envisagée d'ici à la fin du mois de juin 2011, qui entraînera une diminution de près de 20 % des effectifs de police de la MINUT, qui passeront de 1 023 à environ 800 policiers.

Au fur et à mesure que la situation continue de s'améliorer et de se stabiliser, il est logique de commencer à s'intéresser à la période de transition et au retrait à terme de la MINUT. Nous pensons toutefois qu'il ne faut pas précipiter les choses et qu'aucune autre modification ne doit être apportée au mandat ni à la composition de la MINUT. En effet, les élections de 2012 seront un test déterminant de la stabilité du pays. À cet égard, nous pensons qu'il est absolument essentiel que le Gouvernement timorais mais également les pays fournisseurs d'effectifs de police et les donateurs concentrent leurs efforts sur le renforcement des capacités des forces de police timoraises en particulier, et des institutions publiques en général.

De même, nous continuons de penser comme le Secrétaire général qu'il est important d'attribuer un rôle significatif à l'armée timoraise en temps de paix. En février de l'année dernière, nous avons proposé au Conseil que les forces armées soient orientées et formées de manière à pouvoir contribuer aux opérations de maintien de la paix. Nous observons donc avec satisfaction que le Gouvernement a approuvé cette idée et que des officiers de liaison de la MINUT ont organisé un programme de tutorat à l'intention de plusieurs militaires timorais. Nous pensons que la MINUT et les autorités timoraises doivent continuer dans cette voie.

Bien que, selon les prévisions, la croissance économique sera élevée au Timor-Leste, le Gouvernement et les parties concernées doivent garder à l'esprit que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour régler les problèmes politiques, économiques et sociaux qui ont contribué à la crise de 2006. Le taux élevé de chômage chez les jeunes, en particulier, est non seulement inquiétant pour le développement économique du pays mais continue de faire peser un risque sur la sécurité du pays.

Vu les progrès déjà accomplis, nous sommes sûrs que le Timor-Leste parviendra à surmonter tous ces obstacles. Cependant, il faut pour cela maintenir le dialogue national et l'unité. Nous estimons également que la communauté internationale doit continuer à

appuyer le Timor-Leste dans sa quête de paix, de stabilité et de prospérité. Nous préconisons donc une évaluation de la situation pendant la période de transition jusqu'aux élections de 2012 afin de définir le meilleur format de la présence de l'ONU une fois que la MINUT aura achevé son mandat. À cet égard, la visite que le Conseil de sécurité effectuera le mois prochain au Timor-Leste sera certainement d'une grande utilité, et nous attendons avec intérêt d'y participer.

Par ailleurs, il va sans dire que nous devons écouter avec attention les vues des Timorais, car la recherche de la stabilité est un processus national. La Turquie fournit des effectifs de police à la MINUT et continuera de soutenir l'ONU et le Timor-Leste.

Je voudrais, pour terminer, souhaiter un succès continu au peuple et au Gouvernement timorais.

M. Mougara Moussotsi (Gabon) : Ma délégation remercie M^{me} Ameerah Haq pour son exposé sur les activités de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pendant la période allant du 21 janvier au 20 septembre 2010. Nous savons également gré à l'honorable représentante du Timor-Leste de son importante déclaration.

Mon intervention portera essentiellement sur les aspects politiques, sécuritaires et de développement.

Sur le plan politique, le Gabon renouvelle son soutien au Gouvernement du Timor-Leste dans ses efforts visant à préserver l'unité nationale par le dialogue et la concertation. Nous encourageons les partis à poursuivre la collaboration avec le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative intitulée « La voie vers la paix et l'unité nationale ». C'est l'occasion de saluer la collaboration constante de l'Alliance pour un gouvernement à majorité parlementaire avec les autres partis politiques en vue de contribuer à l'instauration d'un climat de paix durable au Timor-Leste. L'aboutissement de ce dialogue garantirait à long terme la stabilité politique et institutionnelle du pays.

Le Gabon se félicite de l'engagement du Gouvernement du Timor-Leste d'organiser des élections crédibles et transparentes. À cet effet, nous saluons l'assistance technique apportée au Gouvernement conjointement par la MINUT et le Programme des Nations Unies pour le développement dans l'organisation des élections et le renforcement des capacités institutionnelles.

Pour ce qui est de la sécurité, nous voudrions d'abord saluer le climat apaisé qui règne dans le pays. À cet égard, la contribution de la société civile, notamment les organisations religieuses, mérite d'être relevée.

Ma délégation exprime en outre son appréciation des mesures prises par le Gouvernement en vue de renforcer l'appareil judiciaire et les capacités des forces de police nationales. Nous saluons aussi le rôle de la police de la MINUT dans le processus de transfert des responsabilités du maintien de l'ordre à la police timoraise. Nous plaidons en faveur d'un soutien financier conséquent de la communauté des donateurs afin d'appuyer les programmes de formation des personnels de la police timoraise et d'équiper celle-ci en matériel d'opération adéquat.

Nous soutenons également le partenariat qui existe entre la police de la MINUT et la Police nationale dans la perspective de la transition. Dans le même sens, il est important que le Gouvernement définisse les domaines de compétences de l'armée et de la police afin d'améliorer les relations entre ces deux entités.

Compte tenu de l'importance que va jouer le Plan stratégique de développement dans l'avenir du pays, nous tenons à saluer les efforts du Premier Ministre visant à prendre en compte les aspirations des communautés à travers le pays. Enfin, ma délégation encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts de bonne gouvernance notamment pour ce qui est de l'utilisation des ressources issues du secteur pétrolier. Nous l'exhortons aussi à procéder à une valorisation des ressources humaines si nécessaires à son développement.

Nous ne saurions terminer sans louer les relations de bon voisinage existant si heureusement entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Elles attestent de la volonté du Gouvernement timorais de coopérer étroitement avec les pays de la région. Nous voudrions aussi réitérer notre soutien au Gouvernement et au peuple timorais dans leurs engagements en faveur de la stabilité et du développement de leur jeune nation. De même, nous assurons M^{me} Haq de tout notre appui et tenons à la féliciter pour son action dynamique à la tête de la MINUT.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ouganda.

Je m'associe aux membres du Conseil pour remercier la Représentante spéciale, M^{me} Ameerah Haq, pour son exposé très complet. Je me félicite également de la participation de la Représentante permanente du Timor-Leste et la remercie pour sa déclaration.

Nous félicitons le Gouvernement et le peuple timorais des progrès réguliers qu'ils ont réalisés sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement, en dépit des défis qu'ils ont encore à relever. La revitalisation de l'économie, comme le montrent les prévisions d'une croissance économique de 10,4 % en 2010, fournit une base solide au développement socioéconomique. Nous notons que le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation internationale du Travail, prend des mesures pour remédier au taux élevé de chômage, surtout parmi les jeunes, en assurant le développement des compétences par le biais de services de formation professionnelle.

Nous nous félicitons du renforcement continu des institutions timoraises. La formulation d'un Plan national de développement stratégique pour les 10 prochaines années est un pas dans la bonne direction. Il est encourageant de constater que ce Plan suscite des réactions du pays tout entier, ce qui en renforce l'appropriation nationale.

La reprise par la Police nationale du Timor-Leste de ses responsabilités est une excellente chose. Il est essentiel que la Police nationale bénéficie d'un développement institutionnel par le biais d'une formation et d'un appui logistique. Nous nous félicitons des mesures prises par la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour renforcer les capacités de la police. Il faut également se réjouir du recrutement actuellement en cours de 19 experts civils au sein de la police de la MINUT en vue de renforcer l'acquisition de compétences et le développement institutionnel dans la Police nationale. Il faut que cet exercice se termine dans les délais.

Enfin, nous remercions la Représentante spéciale et le personnel de la MINUT, ainsi que l'équipe de pays, pour leur excellent travail.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Ali (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir la présente occasion pour vous féliciter,

Monsieur le Président, ainsi que l'Ouganda, d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre 2010. Nous sommes convaincus que sous votre direction compétente, le Conseil continuera de délibérer et de prendre des mesures sur les questions les plus pressantes relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Malaisie a suivi avec beaucoup d'intérêt les progrès de notre voisin, le Timor-Leste. Nous remercions le Secrétaire général pour son dernier rapport sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) (S/2010/522), ainsi que M^{me} Ameerah Haq, Représentante spéciale du Secrétaire général, pour son exposé.

La Malaisie juge encourageante l'amélioration récente des conditions de sécurité, ce qui est de bon augure pour la reprise actuellement en cours par la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) de ses responsabilités. Nous sommes également encouragés par le récent rapport qui indique que le Timor-Leste a fait des progrès dans le renforcement des secteurs de la sécurité et de la justice, ainsi que de celui des droits de l'homme en rendant la PNTL responsable de tous ses actes, et nous en félicitons le Gouvernement du Timor-Leste.

« Le respect de la primauté du droit est essentiel pour que la population respecte ses propres forces de sécurité. L'obligation de rendre des comptes pour des actes criminels ne doit pas seulement être considérée comme primordiale, mais doit également être la pierre angulaire de la confiance dans le système. »

La Malaisie est encouragée de voir que le processus actuel, lancé au mois de mai afin d'aider à mettre en place une force de police professionnelle et crédible dans le pays, remporte succès après succès grâce à l'excellent travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général et de la MINUT. Aujourd'hui, nous voyons la Police nationale du Timor-Leste reprendre à l'ONU la responsabilité première du Service de l'immigration, de l'Unité des gardes frontière et du Bureau d'INTERPOL à mesure que le transfert progressif des fonctions de sécurité se poursuit. Nous savons en outre que les responsabilités de maintien de l'ordre ont été transférées jusqu'à présent à la Police nationale du Timor-Leste dans 10 districts, de sorte qu'il ne reste plus que 3 districts où elles soient encore exercées par la Police des Nations Unies. Toutefois, nous demandons instamment à la

Police des Nations Unies de maintenir sa présence dans les districts où la Police nationale du Timor-Leste a repris ses responsabilités, pour surveiller, conseiller et appuyer la force nationale.

Compte tenu de ces résultats, la Malaisie est d'avis que le Gouvernement timorais devrait se concentrer davantage sur le développement socioéconomique du pays. Nous appelons le Gouvernement à investir davantage dans les infrastructures et les installations pouvant générer des activités socioéconomiques et des emplois dont bénéficierait la population locale, en particulier les jeunes. À cet égard, la Malaisie continuera d'encourager ses entrepreneurs et ses investisseurs à considérer le Timor-Leste comme un partenaire commercial viable.

La Malaisie réaffirme qu'elle continuera d'apporter son appui et sa coopération au Timor-Leste au niveau multilatéral par l'intermédiaire de la MINUT, dont les effectifs de police comprennent une unité de police constituée et 90 policiers malaisiens. Sur le plan bilatéral, nous continuerons d'aider le Timor-Leste par le biais de notre Programme de coopération technique. Nous continuerons de même à offrir une formation au personnel des forces armées timoraises grâce au Programme malaisien de coopération en matière de défense. À ce jour, 24 soldats timorais ont bénéficié de ce programme.

Pour terminer, la Malaisie souhaiterait adresser ses sincères condoléances au Gouvernement japonais et à la famille de feu M. Takahisa Kawakami, ancien Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et à l'état de droit de la MINUT. Le regretté M. Takahisa Kawakami a grandement contribué à la réalisation de progrès grâce à l'instauration de la stabilité et de changements pour le bien de la nation timoraise.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*): L'Australie apprécie vivement l'attention constante portée par le Conseil à la situation du Timor-Leste et se félicite de pouvoir participer au présent débat. Nous nous réjouissons de vous voir présider cette séance, Monsieur le Président. Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2010/522) ainsi que sa Représentante spéciale, M^{me} Ameerah Haq, de son exposé de ce matin. Nous saluons également la déclaration de la Représentante permanente du Timor-

Leste, l'Ambassadrice Borges. Nous reconnaissons l'importance que revêt toujours la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), impeccablement dirigée par la Représentante spéciale, M^{me} Haq. Je voudrais aussi naturellement exprimer mes condoléances pour le décès du Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et à l'état de droit, M. Kawakami.

Ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général, le Gouvernement timorais a accompli de réels progrès s'agissant de relever les nombreux défis en matière de sécurité et de développement auxquels le pays est confronté et, en particulier, de renforcer davantage les composantes législatives et institutionnelles vitales de l'État. Le degré de maturité politique qui est apparu est notable, et continuera bien évidemment d'être décisif. Au cours de l'année écoulée, la pauvreté a diminué de 9 % et le secteur non pétrolier de l'économie connaît en moyenne une forte croissance annuelle depuis 2008.

Cependant, malgré ces améliorations, chacun sait que des problèmes complexes subsistent. La pauvreté reste élevée, la santé des femmes et des enfants médiocre et il n'y a pas suffisamment d'emplois pour une population qui augmente. Le chômage des jeunes, en particulier, est en hausse, ce qui risque de provoquer des violences et une instabilité sociale. Comme nous l'avons dit au Conseil en février (voir S/PV.6276), le chômage des jeunes est une question critique. Le niveau d'urbanisation augmente également, ce qui est aussi facteur potentiel d'instabilité sociale.

Pour ces raisons, entre autres, il demeure naturellement essentiel que la communauté internationale continue d'appuyer le renforcement des capacités des institutions timoraises, en particulier dans le secteur de la sécurité et de la gouvernance. Les élections nationales, prévues pour 2012, marqueront une étape clef, mais pourraient également représenter un problème pour les institutions timoraises en plein développement. Il importe par conséquent que le retrait de la MINUT soit soumis à certaines conditions et prenne en compte les capacités existantes. Il importe également d'envisager les conséquences à long terme de toutes propositions visant à modifier le mandat ou le budget de la MINUT. La planification pour assurer la viabilité à long terme du Timor-Leste devrait l'emporter sur les considérations budgétaires à court terme.

Nous saluons le fait que la responsabilité et le contrôle des activités de maintien de l'ordre soient de plus en plus exercés par les Timorais. La reprise de cette responsabilité première par la Police nationale du Timor-Leste dans la plupart des districts et des unités indique que celle-ci avance à grands pas dans la bonne direction. L'Australie est favorable à ce que le transfert de cette responsabilité se poursuive dans les districts restants, une fois qu'ils auront rempli les conditions nécessaires.

Il ressort également du rapport du Secrétaire général que le processus de certification de la Police nationale du Timor-Leste n'est pas encore achevé et qu'il faut régler cette question pour pouvoir achever le processus de transfert. Nous nous associons aussi à l'appel lancé au Gouvernement timorais pour qu'il prenne sérieusement en compte, dans ses processus budgétaire et de planification, les besoins logistiques de la Police nationale du Timor-Leste.

L'Australie se félicite des efforts réalisés par l'ONU pour faire en sorte que les compétences des agents de la Police des Nations Unies déployés au Timor-Leste correspondent au nouveau rôle à assumer après le transfert, ainsi que de la création de 19 postes civils supplémentaires qui permettront de consolider la Police nationale du Timor-Leste en tant qu'institution. Nous espérons que ces postes seront bientôt pourvus sur le terrain et que les agents concernés pourront ainsi s'acquitter des fonctions qui leur auront été confiées. De même, il est important que la Police des Nations Unies poursuive son rôle de conseiller, en particulier afin de renforcer les fonctions de surveillance policière de proximité de la Police nationale du Timor-Leste. Toute réduction des effectifs de la Police des Nations Unies devra être adaptée aux conditions de sécurité à ce moment précis. En cas de nouvelles réductions, il faudra que le personnel de l'ONU possède les compétences techniques et pédagogiques nécessaires à un renforcement véritable et durable des capacités.

L'Australie continuera naturellement, par l'intermédiaire de la Force internationale de stabilisation et sa contribution à la Police des Nations Unies, d'aider le Gouvernement timorais et la MINUT à garantir la sécurité. Nous notons que, depuis février 2008, aucun incident grave concernant la sécurité nécessitant l'intervention de la Force internationale de stabilisation n'est survenu au Timor-Leste. Avec l'accord du Gouvernement timorais, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont réduit les effectifs qu'elles fournissent à la Force internationale de stabilisation à

environ 460 personnes. L'Australie continue de réexaminer sa contribution à la Force internationale de stabilisation, en fonction des conditions de sécurité. Il sera procédé à d'autres réductions de personnel mais seulement en étroite consultation avec le Gouvernement timorais, l'ONU et d'autres partenaires internationaux.

L'Australie reconnaît l'importance qu'il y a à consolider les capacités du Timor-Leste afin qu'il puisse assurer sa propre sécurité dans l'avenir. Nous collaborons directement avec le Timor-Leste pour améliorer les capacités de ses forces de sécurité grâce à des programmes bilatéraux importants destinés à former la Police nationale du Timor-Leste et les Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste.

Outre le maintien de la sécurité, il est bien sûr capital de veiller à ce que le développement économique se poursuive et que les conditions de vie des Timorais s'améliorent. L'Australie a entendu le message clair envoyé par le Gouvernement timorais, selon lequel le peuple timorais doit diriger son propre programme de développement. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la publication du projet de Plan national de développement stratégique. Nous nous félicitons en particulier de l'impressionnant processus de consultations en cours, qui a été lancé personnellement par le Premier Ministre Gusmão.

En tant que plus grand donateur au Timor-Leste, nous sommes disposés à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour garantir un avenir stable et prospère au pays. Cette année, nous allouons plus de 100 millions de dollars d'aide au Timor-Leste. Notre appui permettra de créer des emplois en aidant le Timor-Leste à améliorer la productivité agricole, l'infrastructure, la formation professionnelle, le développement du secteur privé et, fait plus important encore, à développer les activités à forte intensité de main-d'œuvre comme l'entretien des routes, qui fournissent des emplois aux jeunes. Nous appuierons aussi la prestation de services de santé et d'éducation, ainsi que les efforts du Gouvernement pour mieux respecter son obligation de rendre des comptes.

L'Australie se félicite que le Timor-Leste renforce ses relations au plan régional. Le Timor-Leste a présidé la récente réunion ministérielle trilatérale entre l'Australie, l'Indonésie et le Timor-Leste au cours de la « semaine des dirigeants » à New York le mois dernier. L'Australie attache une grande importance au dialogue trilatéral régulier, qui reflète la force de notre histoire et

de nos réussites partagées et nous offre une excellente occasion de renforcer notre coopération.

Nous nous félicitons en particulier du projet de visite du Conseil de sécurité au Timor-Leste. Nous sommes certains que le Conseil et nous tous pourrons tirer profit d'une évaluation sur le terrain. D'autre part, nous attendons avec impatience que le Secrétaire général nous communique de nouvelles informations sur la planification de la transition de la MINUT, et, à cette fin, nous sommes impatients d'œuvrer en étroite collaboration avec le Gouvernement timorais. Les élections de 2012 doivent être un élément clef de notre réflexion sur la transition.

Pour terminer, des progrès ont été accomplis et ils se poursuivent. Il reste beaucoup à faire, tant aux fins du développement économique que de la réforme du secteur de la sécurité. Comme nous le savons tous, les élections de 2012 représentent une étape essentielle. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, il importera de redoubler d'efforts pour remédier aux faiblesses politiques, institutionnelles et socioéconomiques qui ont contribué aux événements de 2006. L'Australie reste, quant à elle, absolument déterminée à œuvrer en vue d'un avenir prospère pour le Timor-Leste et à maintenir son partenariat avec le Gouvernement et le peuple timorais afin d'atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je voudrais également vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil dans le cadre du débat consacré à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). J'exprime également notre reconnaissance à M^{me} Ameerah Haq, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de la MINUT, pour son exposé utile et opportun. Je salue par ailleurs la présence de l'Ambassadrice Sofia Borges, Représentante permanente du Timor-Leste, et je la remercie pour la déclaration qu'elle a faite au début de la séance.

En tant que membre actif du groupe restreint sur le Timor-Leste, les Philippines se félicitent des faits nouveaux encourageants signalés dans ce pays. À ce jour, le contingent philippin déployé dans le pays au

sein de la MINUT et de la Police des Nations Unies comprend 137 personnes, dont 14 femmes. Étant donné que le plan de retrait sera mis en œuvre au cours des mois à venir, nombre d'entre eux seront bien entendu désireux d'arriver au terme de leur tour de service sur une note positive et de laisser le Timor-Leste et son peuple sur la voie de la paix et de la stabilité.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (S/2010/522), la situation générale sur le plan politique et de la sécurité dans le pays s'est considérablement améliorée. Les efforts sont maintenant davantage axés sur les mesures et les initiatives qu'il convient de prendre pour maintenir la stabilité, ancrer la démocratie et l'état de droit, réduire le taux de pauvreté et renforcer les institutions civiles et judiciaires. Le Gouvernement timorais, les partis politiques, la société civile, les organisations non gouvernementales et les autres acteurs ont conjugué leurs efforts pour régler les problèmes essentiels de développement et de gouvernance.

Sur le front économique, les nouvelles sont bonnes. L'économie du Timor-Leste est sur une pente ascendante et devrait connaître cette année une croissance impressionnante de 10,4 %. Cela permettra sans aucun doute de consolider les fondations économiques du pays.

Le taux de criminalité a légèrement diminué par rapport aux mois précédents. Les Philippines constatent avec plaisir que le taux de criminalité ne représente pas une menace véritable pour l'ordre public. L'évolution de la situation dans ce domaine a permis à la MINUT de diminuer progressivement le nombre d'agents de police sur place, ce qui a permis à la Police nationale de jouer un rôle plus actif et de prendre davantage de responsabilités.

Les Philippines se félicitent du projet de visite du Conseil de sécurité au Timor-Leste en novembre, visite dont l'organisation est assurée par le Japon. Cette visite permettra sans aucun doute aux membres du Conseil de sécurité de recueillir des informations de première main à propos du pays. Leur présence sur place motivera davantage l'ONU à aider le pays à parvenir à la paix, à la stabilité et au progrès.

Si les informations que nous avons reçues sont encourageantes, les Philippines conservent un optimisme mesuré s'agissant de la situation générale. La situation actuelle n'efface pas certaines préoccupations auxquelles il faudra répondre à court terme avec une vigueur et une détermination accrues.

La première concerne la capacité de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) à reprendre les fonctions de la MINUT et des forces de police des Nations Unies. Le transfert des responsabilités principales en matière de surveillance policière à la PNTL exigera des efforts soutenus et appliqués pour veiller à ce que cela offre une solide assise pour le renforcement du cadre institutionnel des capacités à long terme. Il est également essentiel de renforcer les capacités civiles de contrôle et de gestion par rapport aux forces de sécurité de l'État. Bref, il reste beaucoup à faire.

Les faits encourageants survenus dernièrement ont poussé la MINUT à appliquer un plan de retrait pendant l'année 2010, en étroite collaboration avec le Gouvernement timorais. Puisque la situation continue de s'améliorer et que le Gouvernement et le peuple timorais sont prêts à assumer la responsabilité de leur propre paix et de leur propre sécurité, il ne restera à la MINUT qu'à élaborer une stratégie de sortie réaliste, pratique, transparente et économique. Comme nous avons pu le constater en 2006, le retrait prématuré de la MINUT pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour le Timor-Leste. La MINUT, le Gouvernement timorais et toutes les parties prenantes doivent renforcer leur coopération, le mandat de la MINUT touchant à sa fin.

Je souhaite à ce stade vous assurer, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous nos partenaires au sein de l'ONU, en particulier le groupe restreint sur le Timor-Leste, que les Philippines sont prêtes à contribuer à la réussite de la MINUT et aux initiatives de consolidation de la paix en cours et à venir au Timor-Leste.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice Borges et la Représentante spéciale, M^{me} Haq de leurs exposés, et je remercie le Secrétaire général de son rapport encourageant mais équilibré (S/2010/522) sur la situation au Timor-Leste.

Je tiens par ailleurs à présenter les condoléances de la Nouvelle-Zélande au Gouvernement et au peuple japonais ainsi qu'à la famille de l'ancien Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Kawakami, qui est malheureusement décédé.

En cette occasion, je suis accompagné par S. E. M. Tim McIvor, l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande au Timor-Leste.

Le Timor-Leste entre dans une période de transition critique où il passera d'une situation de fragilité et d'instabilité à une configuration où ses efforts seront axés sur le développement à long terme et les défis de l'avenir. Les choix et les investissements des 18 prochains mois décideront de la viabilité des efforts d'édification de la nation consentis ces dernières années et de leur impact sur l'avenir politique, économique et international du Timor-Leste. Bref, les 18 prochains mois présentent un défi que nous devons relever collectivement et nous offrent une occasion que nous ne devons pas gâcher.

Le rapport du Secrétaire général atteste des progrès considérables accomplis ces six derniers mois dans tous les domaines couverts par le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). La situation sur le plan de la sécurité est demeurée calme, ce qui a permis une réduction des effectifs de la Force internationale de stabilisation. Des progrès véritables ont été accomplis en vue du transfert intégral de la direction du maintien de l'ordre à la Police nationale du Timor-Leste (PNTL). La croissance à deux chiffres s'est poursuivie, ce qui a permis de lutter efficacement contre la pauvreté, et le renforcement des capacités et de l'efficacité des institutions publiques essentielles s'est poursuivi. Nous constatons maintenant que le Timor-Leste est un pays qui est de plus en plus sûr de lui et déterminé à décider de son avenir. Rien ne montre mieux ce renouveau que l'élaboration du Plan national de développement stratégique, qui englobe un programme de consultations à l'échelle du pays dirigé par le Premier Ministre en personne.

Tous ces éléments sont une source d'optimisme, mais nous devons, au cours des 18 mois à venir, préserver ces progrès et accomplir de nouveaux progrès dans des domaines clefs. Nous devons faire en sorte que l'élection à venir consolide la culture politique démocratique stable apparue ces dernières années et que les institutions créées pour favoriser une gestion publique efficace et lutter contre la corruption soient dotées de ressources suffisantes et reçoivent l'appui politique nécessaire pour s'acquitter de leurs devoirs avec efficacité et impartialité. Avec l'appui de la communauté internationale, le Timor-Leste prendra davantage de responsabilités en vue de relever ces

défis. Nous devons réfléchir sérieusement à la manière dont nous pouvons le mieux appuyer ces efforts.

La planification de ce que sera le Timor-Leste après le départ de la MINUT doit commencer dès à présent, car le mandat de la MINUT pour 2011 doit refléter les aspects essentiels de la transition. Nous notons donc avec plaisir que les consultations avec le Gouvernement ont commencé en vue d'une gestion commune de cette transition, et notamment de la création d'un comité directeur de haut niveau. Nous soulignons qu'il importera en temps opportun d'attirer de nouveaux partenaires pour garantir la coordination de l'appui international à ce moment crucial.

La gestion de la transition sera particulièrement cruciale dans le secteur de la sécurité. Au cours de l'année écoulée, des progrès considérables ont été accomplis en matière de renforcement des capacités des forces armées timoraises (F-FDTL) et de la PNTL et de la mise en place des cadres législatifs, politiques et opérationnels dans les secteurs de la défense et de la sécurité.

Nous pouvons désormais envisager avec confiance une ère où le Timor-Leste sera en mesure d'assurer sa propre sécurité, sans la présence de la Police des Nations Unies ou des forces de sécurité internationales. Nous ne savons pas exactement quand cela arrivera, mais nous savons que la MINUT et la Force internationale de stabilisation seront là pour apporter leur appui jusqu'à la fin des élections de 2012. Il appartiendra au Gouvernement, en consultation avec la communauté internationale, de décider si elles auront un rôle à jouer par la suite. Il est vital de commencer à planifier dès maintenant pour garantir une transition en douceur et un retrait qui n'aura pas d'effets néfastes sur la sécurité ou la situation économique. À cet égard, il sera crucial d'achever le transfert des responsabilités en matière de surveillance policière à la PNTL. Des progrès impressionnants ont été accomplis au cours de l'année écoulée, avec des transferts de responsabilités au niveau des districts qui se sont déroulés plus harmonieusement qu'on ne s'y attendait, mais des problèmes persistent, surtout à Dili.

Des questions importantes sont toujours en suspens. En particulier, nous appelons à un règlement rapide de la question relative au statut des fonctionnaires de police non certifiés qui ont été accusés de crimes graves. La Nouvelle-Zélande partage pleinement les préoccupations du Secrétaire général à cet égard. Il importe de régler cette question, non

seulement dans l'intérêt du transfert des responsabilités en matière de surveillance policière, mais aussi dans celui de préserver l'intégrité, la réputation et l'efficacité à plus long terme de la PNTL.

Il importe également de renforcer les capacités opérationnelles de la PNTL dans certains domaines clefs. Pour ce faire, la PNTL devra davantage s'employer à renforcer ces capacités et planifier soigneusement pour veiller à ce qu'elles soient viables. L'ONU peut apporter une contribution importante à cet égard, surtout en ce qui concerne les mesures qu'elle prendra relativement à la cession de son matériel au cours du processus de réduction des effectifs. Elle doit coordonner étroitement ses plans avec la PNTL et les donateurs et prévoir les ressources nécessaires pour l'entretien et l'utilisation à long terme du matériel cédé à la PNTL.

À cet égard, l'ONU pourrait envisager d'apporter une contribution concrète en formant des mécaniciens à l'entretien et à la réparation des véhicules. En fait, l'ONU devrait envisager de céder à la PNTL les installations du Groupe de transport et de l'atelier de la MINUT situées à Dili.

Le rôle, la taille et la composition de la Police des Nations Unies devront changer suite au transfert des responsabilités de maintien de l'ordre, ainsi que sa relation avec la PNTL. Le déploiement d'experts sera crucial et, pour cette raison, nous demandons instamment que les 19 conseillers civils qui ont été approuvés dans le dernier budget soient déployés rapidement. Tout au long de la transition, les planificateurs de la Mission devront se montrer flexibles pour veiller à ce que la MINUT s'adapte à l'évolution de la situation et à faire en sorte qu'une fois les fonctions de surveillance policière transférées, la PNTL prouve qu'elle exerce effectivement ces fonctions, avec l'appui et l'aide de la Mission.

La Nouvelle-Zélande contribue au développement institutionnel de la PNTL. Depuis quelques années, notre police collabore fructueusement avec ses homologues de la PNTL, en vue d'une meilleure compréhension de la surveillance policière de proximité. Il est essentiel d'intégrer la police dans les communautés et instaurer la confiance entre les communautés et la police pour constituer une force de police moderne et efficace. Ceci est d'autant plus vrai que le Gouvernement timorais a indiqué que l'assistance en matière de surveillance policière de

proximité était une des priorités de la coopération bilatérale.

Au cours de l'année écoulée, des progrès importants ont été accomplis s'agissant des réformes essentielles menées dans le secteur de la sécurité. Le Gouvernement a adopté de nouvelles lois relatives à la défense et à la sécurité, un projet de la politique en matière de sécurité publique est en cours d'examen au Conseil des ministres, et l'on voit des signes d'une démarcation plus nette des rôles de la PNTL et des F-FDTL.

Maintenant que le Gouvernement a défini sa vision pour le secteur de la sécurité, la Mission et les autres partenaires internationaux doivent se concentrer sur le renforcement des capacités, l'assistance et l'appui. L'ONU va fournir des conseillers en matière d'administration des secteurs de la défense et de la sécurité – une assistance qui demeurera nécessaire pendant encore un certain temps. Mais, à notre avis, le personnel international devrait travailler de manière à ce que sa présence devienne superflue, au lieu de s'incruster.

Les partenaires bilatéraux auront également un rôle à jouer dans la prochaine étape de l'assistance internationale au Timor-Leste. Nous les exhortons à coopérer étroitement avec le Gouvernement timorais à cet égard. En ce moment où l'aide est réorientée de la sécurité pour se concentrer sur d'autres priorités, la Nouvelle-Zélande est déterminée à adapter son appui aux priorités nationales de développement du Timor-Leste, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

La Nouvelle-Zélande estime que l'ONU peut être fière à juste titre de sa contribution au Timor-Leste, mais qu'elle doit maintenant s'attacher à gérer la transition de manière à faire honneur à cette contribution et planifier l'avenir après le départ de la MINUT, où son appui sera axé sur les priorités du Timor-Leste et les domaines dans lesquels sa contribution peut s'avérer plus utile.

La Nouvelle-Zélande réaffirme au Conseil qu'elle demeure tout acquise à la cause du Timor-Leste, de son peuple et de ses dirigeants, ainsi que de M^{me} Ameerah Haq et de la MINUT, en ce moment où ils s'engagent dans cette transition passionnante et difficile. Ils peuvent tous compter sur notre appui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Pedro Serrano, Chef de la

délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de donner la parole à l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à la Représentante permanente du Timor-Leste, M^{me} Sofia Borges, et à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, et les remercier de leurs exposés instructifs sur la situation au Timor-Leste, qui, selon l'excellent rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2010/522), n'a cessé de s'améliorer à de nombreux égards.

Au cours de la période considérée, une autre étape décisive a été franchie, avec la fermeture des derniers abris de transition construits pour les déplacés. Avec la fin de la phase de l'aide humanitaire, le pays peut maintenant se concentrer pleinement sur la consolidation de la paix et de la justice et l'élimination de la pauvreté. L'Union européenne ne restera pas inactive, mais sera toujours aux côtés du Timor-Leste, qui peut compter sur notre aide à l'avenir.

Dans mes observations, je vais évoquer les défis actuels et futurs dans les quatre domaines prioritaires de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), mission qui appuie le Timor-Leste sous une excellente direction. Il s'agit de l'examen et de la réforme du secteur de la sécurité, du renforcement de l'état de droit, du développement socioéconomique et de la promotion d'une culture de gouvernance démocratique et de dialogue.

Tout d'abord, en ce qui concerne la sécurité, on ne soulignera jamais assez l'importance d'une police nationale professionnelle, impartiale et tenue de rendre des comptes. Même si la prudence s'impose toujours, les transferts de responsabilités à la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) ont été encourageants jusqu'à présent, étant donné que la criminalité a été pratiquement maintenue au même niveau. Le renforcement des capacités de la PNTL par la MINUT demeure essentiel, pour que ces progrès soient viables à long terme. Bien entendu, la sécurité va bien au-delà du maintien de l'ordre. L'importante réforme globale

du secteur de la sécurité ne concerne pas uniquement les forces de sécurité et de défense, mais aussi le contrôle des frontières, les douanes et le secteur de la justice.

Ceci m'amène à la deuxième priorité : l'état de droit. La rallonge budgétaire et le Plan stratégique pour le secteur de la justice montrent l'intérêt du Gouvernement pour ce secteur crucial. Les résultats obtenus par le secteur de la justice se sont améliorés et l'obligation de rendre compte est de plus en plus respectée. Cependant, l'impunité persiste. Parmi les sujets de préoccupation figurent notamment les abus commis actuellement par les forces de sécurité elles-mêmes et le nombre élevé des incidents liés à des violences à motivation sexiste qui ont été signalés.

Tout en prenant des mesures rigoureuses contre les violations commises aujourd'hui, nous ne devons pas oublier le passé. Réprimer les violations des droits de l'homme commises dans le passé contribue au rétablissement et au renforcement de l'état de droit et doit, par conséquent, rester une priorité. Nous saluons et encourageons les efforts en cours visant à créer une institution appelée à appliquer les recommandations de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission pour la vérité et l'amitié. Nous espérons que le Parlement timorais reprendra bientôt ses travaux et conclura ses débats sur les projets de loi y relatifs.

Troisièmement, en ce qui concerne le développement socioéconomique, le Timor-Leste se remet des difficultés économiques du passé, avec une réduction du taux de pauvreté d'environ 9 % ces trois dernières années. Une bonne gestion des recettes pétrolières et le nouveau Plan national de développement stratégique pourraient relancer la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il convient de féliciter le Gouvernement d'avoir mené d'aussi vastes consultations sur le plan. Nous attendons avec intérêt de recevoir la version finale du plan de façon à pouvoir aligner notre aide sur ce dernier. Nous pensons que le plan devrait accorder la priorité aux questions suivantes : promouvoir le développement rural à long terme, réduire le chômage, en particulier chez les jeunes, et améliorer les services sociaux, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Quatrièmement, pour ce qui est de la gouvernance, le Gouvernement timorais a réalisé des progrès importants. Il a procédé à la réforme de la gestion des finances publiques, l'État devenant ainsi

plus transparent et plus responsable. Une Commission de la fonction publique et une Commission chargée de la lutte contre la corruption ont été créées. La Commission chargée de la lutte contre la corruption est désormais véritablement opérationnelle. La création d'un secrétariat technique indépendant pour l'administration électorale, d'une commission indépendante des marchés publics et d'une cour des comptes sont également des mesures importantes pour l'avenir.

Pour terminer, les élections générales prévues pour 2012 seront une étape importante pour la démocratie au Timor-Leste. À notre avis, il faudrait maintenir la présence de la MINUT dans le pays à un niveau adéquat pendant cette année électorale décisive. Dans l'intervalle, il conviendrait d'accorder une attention particulière à l'élaboration d'une stratégie opérationnelle en vue de faire passer la MINUT d'une mission de maintien de la paix à une mission de consolidation de la paix, les modalités exactes devant bien sûr être précisées par le Gouvernement timorais et l'ONU. C'est la raison pour laquelle nous les félicitons d'avoir créé un comité mixte pour effectuer la transformation de la Mission avec soin. Pour ce faire, il faudra tenir compte de la réalité sur le terrain, mais aussi des effets potentiellement négatifs sur l'économie locale. Nous attendons avec intérêt de recevoir des mises à jour régulières sur le travail du comité.

Au-delà de 2012, l'engagement de la communauté internationale en faveur du Timor-Leste devra changer, mais non diminuer. L'Union européenne continuera d'être guidée par un proverbe timorais : « Solidariedade nos bons e maus momentos », soit, en d'autres termes, solidaires dans les bons et les mauvais moments.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Dye (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir donné à ma délégation l'occasion de participer à cet important débat sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) (S/2010/522). En tant que membre du groupe central sur le Timor-Leste, l'Afrique du Sud s'intéresse de près aux événements survenus dans ce pays. Nous remercions la Représentante permanente du Timor-Leste de sa déclaration et nous nous faisons l'écho des autres

orateurs en rendant hommage à la mémoire du Représentant spécial adjoint, M. Kawakami. Je tiens à exprimer l'appui de l'Afrique du Sud à son successeur, M. Mochida. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur les activités de la MINUT publié sous la cote S/2010/522.

L'Afrique du Sud souhaite également la bienvenue à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M^{me} Ameerah Haq, et la remercie de son exposé devant le Conseil ce matin. Nous nous félicitons tout particulièrement de la poursuite des échanges de la Représentante spéciale avec tout un ensemble d'acteurs dans le but de promouvoir un processus décisionnel consultatif et démocratique soutenu au Timor-Leste. Nous estimons qu'un dialogue politique rassemblant toutes les parties est la seule façon pour le Timor-Leste de continuer à renforcer ses institutions et ses processus politiques qui visent à faire de lui un État fort et viable.

Notre délégation a pris note de toutes les questions mises en lumière dans le rapport du Secrétaire général, mais elle voudrait également mettre l'accent sur deux questions prioritaires, soit la bonne gouvernance et la transition, une fois achevé le mandat de la MINUT. L'Afrique du Sud note avec satisfaction que la situation générale est demeurée calme pendant la période considérée, permettant au Gouvernement timorais de concentrer à nouveau son attention sur les défis que le pays devra relever. Le Gouvernement timorais devrait redoubler d'efforts pour renforcer les institutions de l'État. Nous l'encourageons également à renforcer ses relations avec le peuple timorais afin de répondre de manière efficace aux besoins de la population.

L'Afrique du Sud est convaincue qu'il existe un lien direct entre le développement et la sécurité et que tous deux se renforcent mutuellement. À cet égard, nous nous félicitons de la mise au point définitive du projet de plan national de développement stratégique du Premier Ministre, portant sur la période 2011-2030, qui identifie les secteurs stratégiques de croissance de l'économie timoraise dans le but de transformer un pays à faible revenu en un pays dont le revenu se situera dans la branche supérieure des revenus intermédiaires d'ici à 2030. Nous jugeons particulièrement encourageantes les consultations directes et intensives organisées par le Premier Ministre avec la population du Timor-Leste pour faire en sorte que le projet reçoive l'appui de cette dernière et qu'il réponde aux besoins du peuple timorais. Pour

que la paix, la sécurité et le développement soient durables, il est essentiel que les communautés locales participent au développement du pays et en bénéficient directement. Nous encourageons le Premier Ministre à mettre en œuvre ce plan le plus rapidement possible.

Ma délégation se félicite également que le Président poursuive son initiative de dialogue intitulée « La voie vers la paix et l'unité nationale », une mesure importante permettant de renforcer les efforts de paix et de réconciliation dans l'ensemble du pays. Cet effort de promotion du dialogue et du respect mutuel est efficace et devrait être maintenu. Nous avons noté par exemple que, grâce à cette initiative, le Frete Revolucionária do Timor-Leste Independente (Fretilin) respecte les institutions et les processus politiques actuels même s'il a nié la légitimité du Gouvernement actuel. Des sociétés politiques stables permettent aux groupes d'opposition d'exister et d'exprimer librement leurs préoccupations. C'est là un fait nouveau encourageant et nous réaffirmons notre appui au développement des institutions politiques au Timor-Leste. Nous demandons à tous les partis politiques de continuer à démontrer activement leur attachement aux processus démocratiques au Timor-Leste, en particulier durant la période électorale à venir. Il est essentiel que les élections aient lieu dans un climat de respect mutuel.

En ce qui concerne le mandat de la MINUT, l'Afrique du Sud se félicite des progrès accomplis par la Police nationale du Timor-Leste, qui a repris ses responsabilités principales en matière de surveillance policière. Il est encourageant de noter que seul un petit nombre de districts doivent encore passer sous le contrôle de la Police nationale. Nous avons toutefois noté que presque tous ces districts se trouvent à Dili et que des difficultés importantes subsistent en ce qui concerne la certification des policiers dans ces districts. Nous sommes également préoccupés par les problèmes de logistique considérables qui se posent dans les postes de police. Il est essentiel que la MINUT transfère à la Police nationale la responsabilité principale du maintien de l'ordre, mais elle ne pourra le faire que si le processus est crédible et viable.

Par ailleurs, dans n'importe quel pays, les autorités policières doivent être considérées comme légitimes par la population locale. Il est donc essentiel de renforcer les mécanismes disciplinaires efficaces, les structures de commandement et de contrôle et les mécanismes de contrôle des armes. Nous demandons une nouvelle fois que les policiers prennent davantage

en compte les questions de genre dans l'exercice de leurs fonctions, car de nombreux crimes sont liés à des violences sexistes.

Nous nous félicitons de la promulgation par le Président Ramos-Horta de la législation relative à la sécurité nationale qui vise expressément à renforcer les secteurs de la sécurité et de la justice. Nous avons noté que le Secrétaire général exprime l'espoir que la mise en œuvre des politiques et l'application des textes réglementaires correspondants permettent, entre autres, de mieux clarifier les attributions et responsabilités respectives de l'armée et de la police.

En ce qui concerne particulièrement la MINUT, notre délégation est d'avis que la reconfiguration de la MINUT doit se faire avec tact, et qu'il faut s'employer avant tout à fournir un appui suffisant à la Police nationale en matière de formation, de renforcement des capacités, de conseil, d'accompagnement et de développement institutionnel. Par ailleurs, il ne faut épargner aucun effort pour mener à bonne fin le processus de retrait et de transfert, dans les délais prévus par le Conseil de sécurité dans ses résolutions, notamment la résolution 1912 (2010) adoptée en février. Nous encourageons la MINUT à poursuivre ses consultations avec le Gouvernement sur la planification de la transition. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord sur la création d'un mécanisme conjoint de supervision conclu entre le Gouvernement et la MINUT.

Pour terminer, l'Afrique du Sud se félicite de l'évolution positive de la situation au Timor-Leste pendant la période considérée et est prête à appuyer les processus à venir en tant que membre du groupe central. Nous restons attachés à la vision d'un Timor-Leste stable et fort à même d'assurer la prospérité de tout le peuple timorais grâce aux dividendes de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole et je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous pensons qu'il est particulièrement important que le Conseil de sécurité reste activement engagé auprès du Timor-Leste. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la visite prévue pour novembre. Je tiens également à remercier notre chère collègue, l'Ambassadrice Sofia Borges, et la Représentante spéciale, M^{me} Haq, de leurs

présentations, et le Secrétaire général de son rapport détaillé et fort utile (S/2010/522).

Le Portugal s'associe naturellement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne. Mais, en tant que représentant d'un pays qui a longtemps partagé une histoire commune avec le Timor-Leste et en tant que membre actif du groupe central, je voudrais souligner quelques points précis.

Le Portugal prend note avec satisfaction des résultats encourageants obtenus au Timor-Leste pendant la période considérée et du maintien d'un climat stable, preuve de l'attachement du Timor-Leste à la paix, à la stabilité et au développement à long terme. Lorsqu'on procède à l'évaluation de ces réalisations, il importe de reconnaître le chemin parcouru par le Timor-Leste en quelques années seulement d'indépendance, mais il importe tout autant de ne pas perdre de vue les importants défis qui restent à relever. Les élections prévues en 2012 serviront à tester les capacités et la résistance des institutions du Timor-Leste, et à mesurer les progrès accomplis dans la mise en place d'un environnement et d'une culture politiques démocratiques et stables.

Nous sommes conscients des lourds défis économiques et sociaux auxquels est confronté le Timor-Leste s'agissant de lutter contre la pauvreté, d'édifier une économie qui ne dépend pas du seul secteur pétrolier et de veiller à ce que les jeunes aient les compétences, la formation et les possibilités nécessaires pour prendre en main leur avenir. L'agriculture qui se développe trop lentement, le chômage qui frappe les jeunes et des ressources humaines insuffisantes sont autant de problèmes qui entravent le processus de relèvement et de reconstruction et qui se répercutent fondamentalement sur la cohésion sociale du Timor-Leste. Ces problèmes doivent être pris très au sérieux à brève échéance.

D'autre part, il est encourageant que de nouvelles avancées aient été enregistrées dans les quatre domaines du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), notamment les initiatives de dialogue sur les grandes questions nationales, les progrès dans la reprise des responsabilités principales du maintien de l'ordre par la Police nationale, la promulgation d'un train de mesures législatives, l'adoption du Plan stratégique pour le secteur de la justice et, surtout, la présentation du Plan national de développement stratégique.

Davantage d'efforts sont toutefois nécessaires pour surmonter les faiblesses politiques, institutionnelles et socioéconomiques ayant contribué aux événements de 2006. La poursuite des bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général sera essentielle pour faciliter le dialogue avec les acteurs politiques nationaux alors que se rapproche la date des prochaines élections générales, prévues en 2012.

La sécurité et la stabilité à long terme dépendront aussi de la capacité des institutions timoraises de fonctionner de manière efficace et responsable, dans le strict respect de l'état de droit et en bénéficiant de la confiance et de l'appui de l'opinion publique. Pour que la pleine reconstitution de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) progresse de manière efficace, un partenariat redynamisé entre la PNTL et la MINUT est nécessaire. Il est indispensable également de définir clairement la relation entre les Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste et la Police nationale et leurs tâches respectives. Nous réaffirmons à cet égard que des mesures supplémentaires doivent être prises pour assurer la coordination la plus étroite possible de l'appui de la communauté internationale et des donateurs bilatéraux.

Toutefois, aucun progrès véritable ne sera accompli si la priorité n'est pas accordée au développement socioéconomique durable du pays. Nous appuyons le Gouvernement timorais dans ses efforts continus pour accroître l'investissement en faveur du développement de l'infrastructure, de l'éducation et de la formation professionnelle, et nous appelons la communauté internationale à appuyer davantage le Gouvernement et le peuple timorais dans ces domaines pertinents.

Nous sommes conscients qu'un certain nombre de questions fondamentales vont nécessiter une attention soutenue et à long terme bien au-delà de 2012. C'est pourquoi le Portugal se félicite qu'une stratégie pour guider la transition et les activités de la MINUT après 2012 soit en préparation. Pour consolider ces objectifs, il faut une présence et un appui soutenus de la communauté internationale, qui devra respecter rigoureusement les choix du peuple timorais.

Le Portugal reste pleinement mobilisé en faveur du Timor-Leste et demeure un important donateur bilatéral dans un grand nombre de domaines variés, notamment la gouvernance, l'administration publique, la justice, l'éducation et la réforme du secteur de la sécurité. Il fournit en outre plus de 200 officiers de

liaison militaires et de police à la MINUT et appuie pleinement l'ensemble des domaines placés sous la responsabilité de la Mission.

Le peuple timorais a montré à maintes reprises qu'il est déterminé à édifier une société pacifique, démocratique et stable. À cette fin, nous resterons solidaires des Timorais et serons toujours à leurs côtés. Nous allons continuer d'encourager et d'appuyer M^{me} Ameerah Haq et l'ensemble du personnel de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste dans l'accomplissement de leur travail inestimable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Ameerah Haq, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste.

M^{me} Haq (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à remercier sincèrement les membres du Conseil de tout le soutien qu'ils ont exprimé à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), de leur reconnaissance du travail accompli par la MINUT et de leurs chaleureuses paroles d'encouragement au peuple timorais pour qu'il continue de progresser vers la paix et la stabilité. Je tiens tout particulièrement à remercier les membres du Conseil qui ont fait part de leur approbation du mécanisme conjoint de planification et de mise en œuvre, et je prends pleinement acte du fait que certains membres du Conseil ont vigoureusement insisté pour qu'il soit mis en place de manière conjointe, mais laisse la part belle à l'appropriation nationale du processus. Nous avons la conviction qu'une stratégie de transition efficace jettera les fondements nécessaires pour garantir le succès des efforts ayant fait suite aux opérations de maintien de la paix au moment où le Timor-Leste avance vers la consolidation de la paix.

Je voudrais également prendre acte de toutes les observations faites au sujet de la reconfiguration de la police de la MINUT, des risques liés à un transfert de responsabilité trop précipité, ce dont nous sommes pleinement conscients, et de la nécessité d'une présence suffisante dans l'ensemble des districts et des unités pour mettre l'accent sur la surveillance, la formation et le tutorat et la poursuite du renforcement des capacités. À cet égard, de nombreux représentants ont cité plus particulièrement les élections de 2012 estimant qu'elles serviront de test de la stabilité et de l'efficacité de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL).

Tout le monde, je crois, a fait des observations très favorables concernant le transfert des responsabilités principales en matière de police, et nous prenons acte aussi de certaines préoccupations exprimées quant au degré de préparation de la PNTL pour jeter les fondements du développement à plus long terme. Je peux assurer le Conseil que nous allons continuer à travailler de manière concertée avec les autorités timoraises pour ce qui est des unités et des districts restants.

Il a également été fait référence à la clarification des rôles de l'armée et de la police. Ce genre de réforme sectorielle est un processus complexe. Il demande beaucoup de temps; il n'a pas réellement de fin, mais je pense qu'il faut rester fidèle au train de mesures législatives actuel pour le secteur de la sécurité nationale et à ceux qui suivront. Il est clair que nous devons répondre aux besoins constants que soulève la mise en pratique de ces lois et aux questions de clarification des rôles qui l'accompagnent.

De nombreux intervenants se sont dits préoccupés par l'impunité et, comme nous l'avons indiqué, nous partageons tout à fait cette préoccupation. Le principal problème, comme beaucoup l'ont souligné, est que le sentiment que règne l'impunité peut miner la confiance du public dans l'état de droit. Je dois signaler qu'une telle situation peut se produire faute de moyens institutionnels ou individuels – par exemple, parce que les citoyens ont du mal à accéder à la justice en raison de barrières linguistiques; parce qu'il n'y a pas assez de personnel judiciaire formé; ou parce que les infrastructures sont insuffisantes. Encore une fois, il faudra traiter cette question de manière exhaustive.

De nombreux membres du Conseil ont parlé du développement socioéconomique, et ont mis l'accent sur la nécessité de créer des emplois et de prendre en compte l'instabilité sociale que peut entraîner un nombre élevé de jeunes chômeurs.

Je note avec satisfaction que certains ont clairement indiqué qu'ils entendaient poursuivre leur appui bilatéral au Timor-Leste. Un tel appui est capital

alors que nous entrons dans la phase de transition et nous continuerons bien entendu à tenir des consultations étroites et à coordonner nos actions avec les partenaires bilatéraux.

Enfin, on a beaucoup insisté sur la poursuite de la culture du dialogue et de la réconciliation, et je peux assurer les membres du Conseil que cet aspect du mandat de la Mission continuera de figurer au premier plan de nos préoccupations.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, pour l'appui constant et les conseils prodigués. Je pense que ce vif intérêt se manifestera concrètement sur le terrain à l'occasion de la prochaine visite du Conseil. Nous nous félicitons de cette visite, et nous tenons à remercier le Gouvernement japonais de participer à son organisation.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier le Japon d'assurer la présidence du groupe restreint. Je profite également de cette occasion pour féliciter le Portugal et l'Afrique du Sud, deux membres très actifs du groupe restreint, de leur élection au Conseil de sécurité. Nous ne doutons pas que le Timor-Leste bénéficiera de la présence de ces membres importants au Conseil.

Enfin, je tiens à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, pour votre rôle déterminant et votre appui considérable à la poursuite des activités de la MINUT au Timor-Leste. Nous continuons d'apprécier et de solliciter les conseils avisés de cet organe.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie Ameerah Haq, Représentante spéciale du Secrétaire général et chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.